

Véhicule isolé Transport de marchandises

Catégorie C

TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie C

POINTS

POINTS

Interrogation écrite

E. 0, 1, 2, 3

1. Contrôle de l'immobilisation

(position de la commande et/ou voyant allumé)

2. Vérification

des documents de bord (présence du porte-documents)

0

1

3. Vérifications générales (visuelle)

verrouillage de la cabine

4. Contrôles

• Des feux

Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement

0

1

• État général carrosserie / cabine et vitrage

Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière

0

1

• Dimensions et poids

Longueur, largeur, hauteur, masse maximale

0

1

• Roues

Absence d'anomalie

0

1

• Tâches

Absence de tâche sous le véhicule

0

1

• Chargement

Absence d'anomalie

0

1

5. Thème tiré au sort

0, 1, 2 ou 3

I. Documents de bord, triangle, extincteur

Présentation :

- 1) certificat d'immatriculation
- 2) certificat d'assurance
- 3) carte routière détaillée
- 4) constat amiable
- 5) manuel d'utilisation

Présence :

- 6) triangle de présignalisation
- 7) de(s) (l') extincteur(s)
- 8) vêtement de haute visibilité

II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires

1 2 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux

4 5 6. Emplacement, rôle et fonctionnement :

- de deux dispositifs de contrôles
- d'un accessoire.

III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces

- 1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace
- 2) liquide dépolluant (AdBlue/urée)
- 3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein
- 4) rétroviseurs (état et fixation)
- 5) glaces et pare-brise (état et propreté)
- 6) essuie-glaces (état)

IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction

- 1) pneumatique (bande de roulement, pression et flanc)
- 2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension)
- 3) assistance de direction (niveau et explications)

V. Caractéristiques du véhicule

Présentation :

- 1) marque, type, puissance
- 2) porte-à-faux avant et arrière

Vérification :

- 3) plaques de tare et immatriculation
- 4) disques de limitation de vitesses
- 7) dispositifs réfléchissants
- 8) dispositifs latéraux de protection et anti-encastrement arrière

VI. Transport de marchandises

- 1) ouverture compartiment marchandises
- 2) état et étanchéité
- 3) poids, nature, répartition, arrimage du chargement
- 4) fermeture compartiment marchandises

6. Interrogation orale

E. 1, 2 ou 3

Questions de sécurité

7. Mise en marche du moteur

annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs.

0

1

8. Vérification des systèmes de freinage

mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4)

E. 1, 2 ou 3

Bilan partiel (seuil pour 2 essais : 13 points)

Manœuvre(s), essai : 1 et/ou 2

Gestes et postures

0

1

Bilan final (seuil pour être reçu : 14 points)



FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Catégorie C

Candidat

Nom :

Prénom :

NEPH :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

INTERROGATION ECRITE		0	1	2	3
PHASES					
1- Contrôle de l'immobilisation		0	1		
2- Vérification des documents de bord		0	1		
3- Vérifications générales		0	1		
4- Contrôles véhicule					
• Feux		0	1		
• État carrosserie / cabine et vitrage		0	1		
• Annonce dimensions et poids		0	1		
• Roues		0	1		
• Taches (sous l'ensemble du véhicule)		0	1		
• Chargement		0	1		
5- Thème		0	1	2	3
6- Interrogation orale	0		1	2	3
7- Mise en marche moteur		0	1		
8- Vérification des systèmes de freinage	0		1	2	3
Gestes et postures		0	1		
Total général					

Catégorie C

BON si total > à 17 pts

MANOEUVRE(S) - N° :

M1	ÉCHÉC	BON
M2	ÉCHÉC	BON

BILAN FINAL

INSUFFISANT

FAVORABLE

Observations :

Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité

Tour de sécurité catégorie C

Phases 1 - Immobilisation du véhicule 2-Vérifications des documents de bord 3 - Vérifications générales visuelles

- Le frein de parc est enclenché, le témoin est allumé, le véhicule est bien immobilisé
- La pochette contenant les documents de bord est présente
- La cabine est bien verrouillée, le témoin de contrôle n'est pas allumé.
- Je vais procéder aux contrôles du véhicule

Phase 4 - Contrôles véhicule

Feux, carrosserie, cabine vitrage, poids et dimensions, roues, taches sous véhicule, chargement, marchandises.

Avant de descendre

- Le système de contrôle automatique des feux ne détecte aucune anomalie ou bien
- Je vais procéder aux contrôles des feux et de l'état général du véhicule

Se placer devant le véhicule

- Pas de taches anormales sous le véhicule
- Pas d'anomalie sur la carrosserie, le parebrise est en bon état, les feux de gabarit, les feux de détresse et les feux de croisement sont en bon état et fonctionnent.

Se placer sur le côté droit de la cabine

- Les glaces latérales et mes rétroviseurs sont en bon état, les feux de position et de gabarit sont en bon état et fonctionnent.

Se placer face à la plaque de tare

- Mon véhicule a une longueur de 8,60 mètres, une largeur de 2,50 mètres, une hauteur de 3,35 mètres, sa masse maximale est de 16 tonnes.
- Pas d'anomalie sur la caisse (ou ma bâche), les feux latéraux sont en bon état et fonctionnent, pas de taches anormales sous mon véhicule.
- Les roues ne présentent pas d'anomalie. Pas de tache anormale sous le réservoir et sous le pont

Se placer à l'arrière du véhicule

- Pas d'anomalie sur les portes arrières, les feux de position, de gabarit et de détresse sont en bon état et fonctionnent.
- Le chargement est correctement réparti et arrimé.
- Pouvez-vous m'aider à contrôler le fonctionnement des feux stop

Remonter dans le véhicule, éteindre les feux de croisement freiner et annoncer :

- essai des feux stop

Redescendre et se placer à gauche du véhicule

- Pas d'anomalie sur la caisse (ou bâche), les feux latéraux sont en bon état et fonctionnent.
- La carrosserie et les roues ne présentent pas d'anomalie.
- Les glaces latérales et les rétroviseurs sont en bon état, les feux de position et de gabarit sont en bon état et fonctionnent.

Les contrôles visuels du véhicule sont terminés.

Thème 1 : documents de bord, triangle, extincteur (8 items)

Prendre le porte document présent dans le véhicule et en présenter le contenu :

- *Mon véhicule est immatriculé.....*
- *le certificat d'immatriculation correspond à mon véhicule, le contrôle technique est valide jusqu'au.....*
- *Le certificat d'assurance correspond à mon véhicule, il est valide jusqu'au.....*
- *La déclaration de taxe à l'essieu correspond à mon véhicule*
- *J'ai une carte routière de la région, un constat amiable et le manuel d'utilisation du véhicule*
- *Je dispose d'un triangle de présignalisation, ~~d'un échylotest~~, d'un extincteur, d'un gilet de sécurité.*

Thème 2 : feux dispositif de contrôle et accessoires

Allumer puis descendre vérifier l'état et le fonctionnement des feux dont le contrôle est demandé par l'expert :

- *Les feux de.....sont en bon état et fonctionnent*

Montrer l'emplacement et définir le rôle ainsi que le fonctionnement des dispositifs de contrôle et des accessoires choisis par l'expert.

- *Ce voyant (témoin), indique le fonctionnement de*
- *Ce témoin indique une anomalie concernant,.....*
- *Ce cadran de contrôle permet de s'assurer du fonctionnement correct de.....*

Montrer l'emplacement et mettre en fonction un accessoire :

- *Annoncer le fonctionnement de.....*

Thème 3 : niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces

Annoncer et montrer les orifices de remplissage des différents niveaux :

- *Le contrôle du niveau d'huile s'effectue sur l'ordinateur de bord et/ou à l'aide de la jauge située.....le remplissage s'effectue par l'orifice situé.....*
- *Le niveau de liquide de refroidissement est correct, le remplissage s'effectue par l'orifice situé.....*
- *Le niveau du liquide lave glace est correct, le remplissage s'effectue par l'orifice situé.....*
- *Le niveau du liquide de frein est correct, le remplissage s'effectue par l'orifice situé.....*
- *Le niveau du liquide d'assistance de direction est correct, le remplissage s'effectue par l'orifice situé.....*
- *Le niveau du liquide d'~~assistance~~ d'embrayage est correct, le remplissage s'effectue par l'orifice situé.....*
- *Option : Le contrôle de l'AdBlue s'effectue sur l'ordinateur de bord et le remplissage par l'orifice situé.....*

Annoncer et effectuer le contrôle des glaces et rétroviseurs:

- *Les rétroviseurs sont bien fixés, propres et en bon état*
- *Les glaces latérales sont propres*
- *Le parebrise et l'antévisseur sont propres et en bon état*
- *Les essuie-glaces sont en bon état*

Thème 4 : pneumatiques, roues, suspensions, direction

Contrôler l'absence d'anomalie sur le jumelage :

- Je vais vérifier mon jumelage
- Les pneumatiques ne présentent pas d'anomalie, le flanc ne présente pas de déchirure ni hernie, les bandes de roulement sont en bon état, les sculptures sont suffisamment profondes, la pression est apparemment correcte.

Roue et suspension si le carrossage et/ou l'enjoliveur le permettent :

- Il ne manque aucun écrou de roue et ils semblent serrés correctement
- Il n'y a pas de corps étrangers entre les roues jumelées.
- Visuellement la suspension ne présente pas d'anomalie, (pas de lame de ressort cassée ou pas de fuite d'air au coussin), pas de fuite d'huile sur l'amortisseur, le garde boue est en bon état

Assistance de direction :

- Je vais vérifier l'assistance de la direction, dans le bocal le niveau est correct.
- Avant de réaliser le parcours de maniabilité, je procéderai à l'essai de l'assistance de direction.
- En avançant légèrement je tournerai le volant d'un demi-tour de chaque côté afin de vérifier qu'il n'y a pas de point dur, ni de bruits anormaux

Thème 5 : caractéristiques du véhicule, plaques, disques limitations de vitesses, dispositifs réfléchissants / catadioptriques, protections latérales et arrière

Se placer devant le véhicule et annoncer :

- Mon véhicule est de Marque: Renault Type: ~~Renault~~ D16
- d'une puissance de ... 280 CV kilowatts, 206 kW.
- le porte à faux avant est de ... 1,30 m.
- le porte à faux arrière est de ... 2,40 m.
- la plaque d'immatriculation est en bon état

Se placer sur le côté droit, vérifier la présence et l'état :

- la plaque de tare est présente et en bon état
- les catadioptriques et les barres de protections latérales sont en bon état

Se placer à l'arrière du véhicule, vérifier la présence et l'état :

- les disques de limitation de vitesse, les catadioptriques, les dispositifs de signalisation complémentaires, la plaque d'immatriculation, et la barre anti-encastrement sont en bon état

Se placer sur le côté gauche, vérifier la présence et l'état :

- les catadioptriques et les barres de protections latérales sont en bon état

Thème 6 : transport de marchandises

Contrôler l'ouverture de l'accès au compartiment marchandises en ouvrant les portes.

- Je vais contrôler mon chargement :

Ouvrir les portes et les fixer en position ouverte à l'aide des dispositifs prévus.

- La fixation des charnières et le système de fermeture des portes ne présentent pas d'anomalie

Monter dans le véhicule en utilisant l'échelle et les poignées de maintien

- Le plancher est en bon état et je n'ai pas d'entrée d'eau dans la caisse

Contrôler l'état et l'étanchéité du compartiment marchandises, en montant dans la caisse

- La bâche, les ridelles et mes barres d'étirement sont en bon état.
- Le chargement est constitué de : X 5... palettes de béton + 2 palettes pour les poids Total poids total de... il est correctement réparti et arrimé de 6T 000

Redescendre en utilisant l'échelle, fermer les portes et s'assurer qu'elles sont correctement fermées.

- Mes portes sont bien fermées le contrôle du chargement est terminé

Attention aux gestes et postures

Phases 7 et 8 ; Mise en marche du moteur / Vérification des systèmes de freinage

Socle 2

7. Mise en marche du moteur

- Pas de bruits anormaux, les témoins d'alerte sont éteints

Régler au besoin son siège, son volant, ses rétroviseurs.

- Mon siège et mes rétroviseurs sont bien réglés. ou ; je règle mon siège puis mes rétroviseurs

8. Vérification des systèmes de freinage

S'assurer que la pression est suffisante, à l'aide du manomètre et / ou voyants).

- La pression d'air est suffisante... 1.0... bars (ou le témoin est éteint). Je peux procéder aux essais de freins.

Essayer le frein de parc : amorcer un démarrage permettant de tester la retenue

- J'essaie le frein de parc, il retient correctement le véhicule

Oter le frein de parc, et vérifier l'évolution de la pression (voyant et/ou manomètre)

- Pas de chute anormale de pression, la pression est de... bars (ou le témoin reste éteint)

Essai pratique du frein de service, engager un rapport de vitesse, avancer significativement et freiner.

- J'essaie le frein de service, freinage satisfaisant

Garder le pied sur la pédale et constater l'évolution de la pression (voyant et/ou manomètre)

- Pas de chute anormale de pression, la pression est de... bars (ou le témoin reste éteint)
- Les essais de freins sont terminés

Contrôler l'assistance de direction essai en tournant le volant d'un demi-tour environ, en avançant sur une courte distance vérification de l'absence de bruits anormaux et de points de résistance

- L'assistance de direction fonctionne normalement, n'y a pas de point dur, ni de bruits anormaux

ANNEXE 9

Fiche de recueil : épreuve matérialisée de l'interrogation écrite

Candidat :		Date	Catégorie
Nom : Prénom :		Fiche n° :	
1	Réponse	Notation	1
2			2
3			3
4			4
5			5
6			6
7			7
8			8
9			9
10			10

Interrogation écrite

Evaluation	
9 ou 10 réponses bonnes	3 pts
7 ou 8 réponses bonnes	2 pts
6 réponses bonnes	1 pt
5 réponses bonnes	0 pt
Moins de 5 réponses	refus

Interrogation orale

Evaluation	
Connaissances acquises	3 pts
2/3 des connaissances	2 pts
1/3 des connaissances	1 pt
Moins d'un tiers	refus



***Guide de
l'interrogation orale
des permis de conduire
des catégories BE, C, CE, D1, D, D1E et DE***

***Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières
Sous-direction de l'Éducation Routière***

①

Conduite dans des conditions atmosphériques difficiles, route de nuit

Conduite et comportement

Pluie, brouillard, vent, neige et verglas, nuit

Précautions à prendre

Avant et pendant le trajet

Informations routières

Conduite dans des conditions atmosphériques difficiles, route de nuit.

Conduite et comportement.

Pluie :

Réduire la vitesse et respecter la réglementation spécifique, augmenter les distances de sécurité, éviter les freinages brusques, utiliser au maximum le frein moteur, allumer les feux sauf le(s) brouillard arrière(s), utiliser les accessoires (ventilation / climatisation, dégivrage des rétroviseurs ...).

Brouillard :

Réduire la vitesse et respecter la réglementation spécifique, respecter les distances de sécurité, allumer les feux de croisement ou de brouillard, se guider à l'aide du marquage au sol.

Vent :

Réduire la vitesse, prévoir et éviter les écarts de direction surtout lorsque des zones abritées et des zones exposées se succèdent (ponts, bâtiments, croisements et dépassements ...) et que son véhicule circule à vide.

Neige et verglas :

Réduire la vitesse, augmenter la distance de sécurité, utiliser les équipements autorisés, utiliser les commandes avec souplesse, respecter la réglementation (barrières de dégel). Allumer les feux.

Nuit :

Les accidents sont 2 fois plus graves que le jour. Ils sont la conséquence d'une vitesse supérieure, du manque de visibilité, de la fatigue et de l'absorption d'alcool. Ceux qui ont une mauvaise acuité visuelle auront d'autant plus de problèmes qu'ils conduiront la nuit.

Par ailleurs, la sensibilisation à l'éblouissement, qui sera d'autant plus importante que le sujet aura un problème visuel :

- altère la vision des couleurs,
- réduit le champ visuel,
- diminue l'acuité de façon importante.

Sans oublier l'influence de la fatigue.

Précautions à prendre :

Avant le départ :

- contrôler le bon état, la propreté, le réglage, le bon fonctionnement des feux ;
- contrôler la charge de la batterie ;
- s'assurer qu'on a une boîte d'ampoules de rechange, des fusibles, une lampe de poche.

Pendant le trajet :

- faire des pauses plus fréquentes ;
- adapter son allure aux conditions météo, à la visibilité et aux conditions d'adhérence ;
- de nuit, ralentir davantage en virage car l'importance de la courbe est plus difficile à apprécier et la perception des obstacles plus tardive ;
- de nuit, en cas d'éblouissement, fixer le bord droit de la route le plus loin possible ;
- en cas de mauvaise visibilité, se guider à l'aide des marquages au sol ;
- se méfier du "coup de pompe" au petit matin.

Informations routières :

Internet, CRIR, CNIR, Police, Gendarmerie, Autoroute info, Radios, etc... 24 h/24 h.

②

Comportement en cas d'accident

Gestes d'urgence

Gestes dangereux

Conduite à tenir

Spécifique catégories D1, D, D1E et DE :
particularités des véhicules affectés au
transport de personnes

Comportement en cas d'accident.

En présence d'un accident corporel, lorsqu'on est arrivé le premier ou que l'on est témoin de l'accident, porter le gilet de haute visibilité et appliquer les gestes d'urgence dans l'attente des secours.

Gestes d'urgence

- PROTÉGER
- ALERTER
- SECOURIR

Protéger : Signaler l'accident aux autres usagers pour éviter un sur-accident (utilisation du ou des triangles de présignalisation, feux de détresse ...). De nuit essayer d'éclairer l'accident.

Alerter : Police ou Gendarmerie, pompiers, borne d'appel sur l'autoroute, lorsqu'on arrive le premier le plus rapidement en précisant le lieu, la gravité apparente, le nombre de blessés ...

Sinon passer avec prudence pour ne pas encombrer inutilement les lieux.

Numéros utiles : SAMU (15), police ou gendarmerie (17), pompiers (18), 112 pour l'appel unique européen.

Secourir : couvrir les blessés, leur parler mais ne pas intervenir sans compétences spécialisées.

Gestes dangereux

- Donner à boire à un blessé.
- Effectuer des gestes non maîtrisés.
- Déplacer un blessé, enlever son casque à un motard (sauf nécessité immédiate : incendie, noyade ...).

Conduite à tenir

En cas d'accident matériel, garder son calme et sa courtoisie quelle que soit la gravité de l'accident.

Compte tenu de l'encombrement d'un véhicule lourd, dégager les lieux dès que possible. En cas d'impossibilité (véhicule hors service), protéger les lieux.

Prévenir son entreprise et procéder à la rédaction d'un constat amiable. La détention et l'utilisation d'un constat amiable ne sont pas obligatoires mais, elles sont fortement recommandées.

Le constat amiable est de format européen et peut être utilisé dans tous les pays de l'Union. Les rubriques sont ainsi identiques, seules les langues des pays changent.

La rédaction du recto se fait en présence de la partie adverse (identités et coordonnées des conducteurs, de leurs compagnies d'assurances, date, heure et lieu du sinistre, dégâts apparents, circonstances, croquis, etc.). Un total des croix est fait, les deux parties signent le constat avant de séparer les deux exemplaires (autocarbonnés). Il n'est alors plus possible de modifier le recto. Le verso est individuellement complété avant envoi à l'assureur (5 jours ouvrés en cas d'accident matériel).

Catégories D1, D, D1E et DE : particularités des véhicules affectés au transport de personnes.

Consignes d'évacuation en cas d'accident, les gestes prioritaires :

- Garder son sang-froid.
- Arrêter le moteur, allumer les feux de détresse.
- Couper les circuits électriques.
- Hors agglomération, faire évacuer sans panique les passagers en utilisant au besoin les issues de secours.
- En agglomération, sauf risque d'incendie, éviter l'évacuation des passagers.
- Grouper les passagers à l'abri du danger.
- Alerter ou faire alerter.
- Secourir.
- Connaître l'emplacement des accessoires de sécurité obligatoires, (extincteur, boîte de secours, marteaux pics, lampe électrique ...).

③

Conduite en montagne ou zones accidentées

Dangers

Précautions

Conduite en montagne ou zones accidentées.

Dangers :

Les risques de la conduite en montagne ou zones accidentées peuvent être liés à l'infrastructure routière, à la nature des véhicules / ensemble de véhicules, à la météorologie :

- La déclivité : risques liés à l'énergie cinétique, augmentation de la vitesse qui peut en résulter ...
- Les croisements : délicats selon l'infrastructure et le véhicule ou ensemble de véhicules concerné (largeur de la voie par exemple), les usagers croisés (surprise, méconnaissance des règles du code de la route ...)
- Les trajectoires en virages.
- Les autres usagers (véhicules légers et lourds, véhicules spéciaux de déneigement ...).
- Risque d'échauffement important des systèmes de freinage si mauvaise utilisation du ralentisseur, frein moteur, système de freinage ...
- Surchauffe moteur lors des montées.
- Risques liés à la neige, au brouillard ou au verglas.
- Masse du véhicule importante, nature du chargement ...

Précautions :

La conduite d'un véhicule lourd requiert une attention toute particulière.

- Réduire et adapter sa vitesse à la déclivité.
- Adapter les rapports de boîte de vitesses en fonction de la déclivité (frein moteur), savoir utiliser les possibilités d'une transmission avec changement de vitesses automatique ...
- Utiliser correctement les freins et ralentisseurs, savoir utiliser les possibilités techniques de ralentisseurs / freins combinés ...
- Posséder les dispositifs antidérapants adaptés (chaînes, pneus à crampons) selon la réglementation et les prévisions.

- S'informer de l'état des routes, et de l'ouverture ou de la fermeture de certains itinéraires (cols ...).
- Préférer, selon les possibilités, les tunnels routiers aux passages des cols.
- Prévenir (avertisseur sonore, appels feux).

Gestes et postures Accident du travail

Gestes et postures à adopter

Importance des accidents

Dangers et risques

Gestes et postures – Accident du travail.

Gestes et postures à adopter

- Être attentif lors de la montée et la descente de la cabine ou de l'autocar : risque de chute, foulure, entorse, fractures ...
- Véhicule avec cabine : ne pas sauter de la cabine, conserver les trois points d'appui, descendre face aux marchepieds, être attentif aux marchepieds glissants ...
- Autocar : ne pas sauter de marches en descendant, être attentif aux marches glissantes, être vigilant par rapport aux véhicules pouvant survenir de l'arrière lors de la descente côté conducteur ...
- Adopter les principes recommandés lors des chargements/déchargements de marchandises ou bagages (dos droit, placement des pieds de part et d'autre pour l'équilibre, flexion/extension des jambes ...);
- Être vigilant lors du nettoyage du véhicule (utilisation des marchepieds et poignée pour le pare-brise, risque de glissade avec le sol mouillé sur les aires de lavage ...);
- Utiliser les équipements et protections prévues selon les cas (gants, chaussures de sécurité, imperméable ...);
- Adopter une bonne position de conduite (utilisation des différentes possibilités de réglage du siège, utilisation obligatoire de la ceinture de sécurité ...);

Importance des accidents

- Les accidents du travail peuvent survenir à l'arrêt mais également en circulation :
 - L'accident du travail survient par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs.
 - Un accident pendant le trajet aller ou retour entre la résidence et le lieu de travail d'un travailleur est considéré comme accident du travail si ce sinistre survient sur l'itinéraire et pendant le délai habituel du parcours ;
 - Quelques chiffres :
 - Accident du travail (Assurance maladie 2010):
 - Transport routier de voyageurs : plus de 75 000 salariés, près de 2 900 accidents du travail, 3 décès ;
 - Transport routier de marchandises : plus de 229 000 salariés, près de 18 000 accidents du travail, 45 décès ;
 - Accident de la route (ONISR 2011) :
 - Transport routier de voyageurs : aucun conducteur tué, 93 conducteurs blessés.
 - Transport routier de marchandises (véhicules + 3.5 tonnes) : 60 conducteurs tués (30 jours), 609 conducteurs blessés.

Dangers et risques

- Accidents du travail : avoir à l'esprit qu'il y a 13 fois plus d'accident du travail à l'arrêt qu'en circulation. Exemple de l'accès en cabine : 10.000 accidents par an environ.
- Connaître les risques liés :
 - aux manutentions (hernies, ankylose, écrasement... lors du chargement et déchargement, bâchages, débâchages) ;
 - aux matières transportées (brûlures, respiration de vapeurs toxiques lors du transport ou transvasement de liquides chauds, toxiques, dangereux ...) ;
 - à la conception des véhicules (chute, membre coincé, blessures... liés à une cabine trop haute, un accès difficile aux organes mécaniques, lors de l'utilisation du dispositifs d'attelage ...) ;
 - à la manœuvre des hayons élévateurs (chute, écrasement, blessure ...) ;
 - à la conduite de groupes frigorifiques (produits suspendus), citernes (mouvement de ballant) ;
 - à la manœuvres des cabines basculantes (écrasement, membre coincé ...) ;
 - A l'ouverture et à la fermeture des portes d'accès (risque de blesser un voyageur lors de l'ouverture / fermeture d'une porte, écrasement ou coincement de la main lors de la fermeture d'une porte ...).

⑤

Chargement - Surcharge

Chargement

Précautions

Risques

Surcharge

Sanctions

Chargement – Surcharge

Chargement

Le chargement est de la responsabilité du conducteur (marchandises).
Les voyageurs et leurs éventuelles marchandises sont sous la responsabilité du conducteur (voyageurs).

- Précautions :
 - Respecter la réglementation relative aux masses maximales pour éviter la surcharge.
 - Equilibrer, répartir et éventuellement arrimer le chargement.
 - Transport de voyageurs : s'assurer de la répartition et de la bonne installation des voyageurs, veiller à ce qu'ils soient informés de l'obligation du port de la ceinture de sécurité.
 - Transport de marchandises : organiser correctement le chargement en fonction de l'itinéraire et, dans le cas de livraisons multiples, des déchargements successifs.
 - Adapter sa vitesse.
 - Choisir son itinéraire en fonction du gabarit (hauteur et largeur) et des masses (limitations de tonnage) de son véhicule ou ensemble de véhicules.
- Risques liés à un chargement défectueux :
 - Déséquilibre du véhicule.
 - Risque de renversement.
 - Détérioration du véhicule.
 - Risque d'endommagement de la voirie, des ouvrages d'art ...
 - Risque d'obstruction de la visibilité.
 - Risque de chute de la marchandise sur la chaussée.
 - Risque de limitation ou de refus de garantie de la part des assureurs en cas d'accident.

Surcharge

Respect de la réglementation : Surcharge interdite.

La masse réelle ne doit jamais dépasser la masse en charge maximale admissible (PTAC ou PTRM selon qu'il s'agisse d'un véhicule isolé ou d'un ensemble de véhicules).

Les masses sont inscrites sur :

- les certificats d'immatriculation (code F2 pour le PTAC, F3 pour le PTRM) ;

Et, selon le cas :

- sur la plaque de tare et de surface ;
- sur la plaque du constructeur ;
- sur le dispositif d'attelage.

La réalité du transport : cette réglementation n'est pas toujours respectée (nécessité de rendement, difficultés à contrôler certains chargements : vrac ...).

Sanctions

La surcharge constitue une infraction :

- à la réglementation des transports (coordination).
- au code de la route.

Sanctions encourues :

- amende (4^{ème} classe, 90 € en forfaitaire minorée, 135 € en forfaitaire, 375 € en forfaitaire majorée) ;
- prison ;
- immobilisation du véhicule (au-delà de 5 % de surcharge).

Le dépassement

Précautions avant, pendant et après le
dépassement

Dangers liés aux dépassements

Être dépassé

Spécifique catégories BE, C, CE, D1E et DE :
dispositifs latéraux et arrière de protection

Le dépassement.

Les dépassements avec un véhicule du groupe lourd ou d'un ensemble de véhicules nécessite une grande attention, conséquence de gabarits imposants (poids et dimensions) .

Précautions avant le dépassement

- Respect de la signalisation horizontale et verticale.
- Respect de la réglementation (interdiction de dépassement sur la troisième voie pour les véhicules d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3.5 tonnes ou d'ensemble d'une longueur supérieure à 7 mètres, interdiction de dépassement lorsqu'au moins une voie de circulation est couverte de neige ...).
- Importance de l'espace libre nécessaire.
- Importance de la différence d'allure avec le véhicule dépassé.
- Accélérations rendues difficiles par l'inertie du véhicule.
- Nécessité de connaître son véhicule (possibilité d'accélération, utilisation du limiteur/régulateur de vitesse ...).
- Utiliser les avertisseurs (sonores et lumineux).

Précautions pendant le dépassement

- Respecter des distances latérales et longitudinales, existence de règles prévues par le code de la route (notamment avec les deux-roues ou les piétons) ...
- Surveillance à l'aide des dispositifs de rétrovision.

Précautions après le dépassement

- Respecter les distances lors du retour à droite (distances de sécurité [règle du code de la route spécifique - R.412-12 - imposant une distance minimale de 50 mètres pour les PTAC > 3 500 kilos ou dont la longueur > 7 mètres]).
- Se rabattre à droite.

Dangers liés aux dépassements

- Accrochage de l'usager dépassé à cause d'une mauvaise appréciation des distances.
- Mauvaise appréciation des vitesses.
- Déport dû au vent (passage d'une zone abritée à une zone non abritée).

Etre dépassé

- Maintenir son allure (ou éventuellement ralentir), rappel des règles du code de la route ...
- Surveiller un déport éventuel dû au vent.

Spécifique BE, C, CE, D1E et DE :

Les dispositifs latéraux et arrière de protection.

- Dispositifs latéraux :
 - Objectif : protéger contre le risque de chute d'usagers (deux roues principalement) sur la trajectoire des roues arrière du véhicule, de la remorque ou de l'ensemble de véhicules.
- Dispositifs arrière anti-encastrement :
 - Objectif : protéger contre le risque d'encastrement sous le véhicule d'usagers venant de l'arrière.

⑦

Dynamique du véhicule

Vitesse

Centre de gravité

Force centrifuge

Adaptation de la conduite

Spécifique CE :
conduite d'un tracteur routier en solo

Dynamique du véhicule.

Vitesse

- Un véhicule en mouvement accumule une énergie : c'est l'énergie cinétique.
- C'est l'énergie qui animait le ou les véhicules juste avant le choc.
- Après le choc, véhicule(s) immobilisé(s), l'énergie cinétique est tombée à zéro, car elle a été « consommée » en déformations mécaniques très brutales. Elle est proportionnelle :
 - la masse du véhicule,
 - au carré de la vitesse.
- La vitesse a un impact direct sur la gravité des sinistres. Dans les accidents mortels impliquant au moins un poids lourd, près de 70 tués dans les poids-lourd, plus de 500 tués dans les autres véhicules ou piétons (ONISR 2011).

Centre de gravité

- Il est déterminé par construction.
- Il doit se situer le plus bas possible.
- Il varie en fonction du chargement (un chargement en hauteur rehausse le centre de gravité).
- Il peut influencer la conduite en créant des effets de ballant (différents type de ballants, élargissement des trajectoires, risque de renversement ...).

Force centrifuge

- C'est la force qui, dans un virage ou un changement de direction, entraîne le véhicule vers l'extérieur de la courbe.
- Elle varie : avec le carré de la vitesse, la masse du véhicule et le rayon de la courbe.
- Elle tend à élargir la trajectoire du véhicule en virage ou lors de changement de direction, ce qui peut surprendre le conducteur.

Adaptation de la conduite

- Réduire la vitesse du véhicule en fonction du chargement et de la configuration de la route (rayon de la trajectoire).
- Adopter une conduite souple.
- Adapter la vitesse du véhicule aux circonstances rencontrées : (signalisation, situations de circulation, état de la route, conditions de visibilité, d'éclairage ...).
- Connaître la réglementation spécifique des véhicules du groupe lourd en matière de limitations de vitesses, (en fonction des catégories, du type de voie, apposition de disques de limitation à l'arrière des véhicules lourds, des remorques ...).

- Savoir que les véhicules du groupe lourd (hors BE) sont prévus, à la construction, pour ne pas dépasser une certaine vitesse (limiteur, dispositif non réglable et non modifiable ...).
- Savoir charger son véhicule et sa remorque le cas échéant (répartition, équilibre, arrimage ...).

Spécifiques C10 : conduite d'un tracteur routier en solo

Particularités :

- Confort réduit ;
- freinage réduit (mauvaise adhérence des roues AR, absence de charge) ;
- comportement routier dégradé.

Dangers :

- instabilité.

Précautions :

- respecter la limitation de vitesse prévue par la réglementation et rappelée sur les disques apposés sur le véhicule tracteur ;
- Conduite souple au volant et sur les commandes (embrayage, freins, ralentisseur, sélecteur de rapport de vitesses).

Alcool, stupéfiants, médicaments

Alcool

Effets, sanctions

Stupéfiants

Effets, sanctions

Médicaments

Alcool, stupéfiants, médicaments.

Alcool.

Le taux d'alcool limite à ne pas atteindre est de 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.

Chaque verre (norme débit de boisson) consommé fait monter le taux d'alcool de 0,20 g à 0,25 g en moyenne.

Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, du degré de fatigue, du stress ou des caractéristiques physiques de la personne.

Le taux d'alcool maximal est atteint :

- ½ heure après absorption à jeun ;
- 1 heure après absorption au cours d'un repas.

L'alcoolémie baisse en moyenne de 0,10 g à 0,15 g d'alcool par litre de sang en 1 heure.

Café salé, cuillerée d'huile ... : aucun "truc" ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement.

Effets

L'alcool agit sur le cerveau et sur tout le système nerveux, ce qui provoque des conséquences graves pour le conducteur.

Les conditions physiques sont amoindries :

- champ visuel réduit, vision trouble, inattention, sommeil ;
- perte de mémoire, perte des apprentissages, diminution des réflexes.

Le comportement est modifié :

- diminution de la peur et prise de risque exagérée ;
- agressivité ;
- euphorie.

Sanctions

Taux compris entre 0,5 (0,2 pour le transport en commun) et 0,8 g d'alcool par litre de sang :

- amende de 135 euros et retrait de 6 points sur le permis de conduire.

Taux égal ou supérieur à 0,8 g d'alcool par litre de sang (délit) :

- retrait de 6 points sur le permis de conduire ;
- amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros ;
- immobilisation du véhicule ;
- suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis ;
- peine de prison (jusqu'à 2 ans).

Stupéfiants.

Effets :

- capacité à contrôler la trajectoire diminuée ;
- temps de réaction allongé ;
- déficit des mécanismes d'attention et de vigilance ;
- fausse sensation de sécurité.

L'usage seul du cannabis multiplie le risque moyen d'avoir un accident par 1,8.

L'usage combiné du cannabis avec une forte dose d'alcool multiplie ce risque par 14.

Sanctions :

Dépistage positif :

- retrait de 6 points sur le permis de conduire ;
- amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros ;
- immobilisation du véhicule ;
- suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis ;
- peine de prison (jusqu'à 2 ans).

Les sanctions sont aggravées lorsque cette infraction est couplée avec un taux d'alcool prohibé : les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.

Médicaments.

Avant de conduire, il convient de lire attentivement les notices ou de demander conseil à son médecin.

Certains médicaments sont incompatibles avec la consommation d'alcool et entraînent un sur-risque d'accident considérable.

Eco-conduite et conduite citoyenne

Eco-conduite

Règles de bases

Conduite citoyenne

Bruit

Pollution

Eco-conduite et conduite citoyenne.

Eco-conduite

Dans la prise de conscience générale d'un environnement dégradé (pollution, coût des carburants et du matériel ...), l'éco-conduite trouve toute sa légitimité.

L'éco-conduite, ou conduite économique, a pour objectif d'adopter des principes pour une utilisation efficace de l'énergie.

Règles de bases :

- changer les rapports à bas régime moteur pour les véhicules à boîte de vitesse manuelle, utiliser les différents programmes proposés pour les changements de vitesses automatique ;
- utiliser le compte-tours et connaître les caractéristiques de sa motorisation (couple, puissance, régime moteur optimal ...) ;
- réguler sa vitesse (80 au lieu de 90 par exemple) ;
- utiliser l'inertie du véhicule ;
- utiliser un régime moteur le plus bas possible ;
- anticiper le trafic et conduire avec souplesse ;
- entretenir son véhicule.

De même, lors des départs à froid, amener progressivement le véhicule à sa température optimale de fonctionnement en utilisant le ou les thermomètres à disposition (liquide de refroidissement, huile) et en évitant de laisser tourner le moteur à l'arrêt.

Penser qu'outre le moteur en lui même, les organes comportant des huiles (pont, boîte de vitesses ...) ont également besoin de monter en température pour un bon fonctionnement.

Conduite citoyenne

Bruit

Précautions :

- maintenir en bon état le dispositif d'échappement silencieux ;
- éviter en agglomération des accélérations intempestives ;
- arrêter le moteur lorsqu'on stationne, être vigilant sur les lieux de stationnement avec un véhicule équipé d'un groupe frigorifique.

Sanctions : amendes, immobilisation, mise en fourrière.

Pollution

Précautions : pas d'émission, pendant l'arrêt, de fumées nettement teintées ou opaques.

Il est toutefois admis des émissions fugitives au moment des changements de régime du moteur.

Sanctions : amende, immobilisation, mise en fourrière.

Moyens de lutte :

La pollution automobile représente un danger important pour la population et l'environnement.

L'entrée en application des différentes directives européennes (normes euro) sur les émissions polluantes ont pour conséquence des progrès techniques constants de la part des constructeurs impliquant une diminution de la pollution atmosphérique (motorisations SCR [réduction catalytique sélective] / EGR [recyclage des gaz d'échappement], hybrides et électriques, carburants alternatifs ...).

Les formations initiales et continues obligatoires des conducteurs de véhicules du groupe lourd ainsi que les formations en entreprises ont également un impact sur les conduites à adopter.

Les véhicules lourds sont soumis à des contrôles réglementaires réguliers (contrôles techniques spécifiques).

Enfin, sur certains itinéraires, les entreprises peuvent prendre en compte les possibilités de transport combiné rail-route pour limiter les émissions polluantes.

Porte-à-faux - Angles morts

Connaissance du véhicule

Situations particulières

Dangers

Précautions

Porte-à-faux - Angles morts

Porte-à-faux

Connaissance du véhicule :

Le porte-à-faux est la distance existant entre l'axe de la roue avant (ou arrière) et l'extrémité avant (ou arrière) du véhicule.

Le conducteur doit connaître les caractéristiques de son véhicule, et notamment les porte-à-faux avant et arrière.

Dans le cas d'une semi-remorque, le conducteur doit aussi prendre en compte le porte-à-faux existant entre l'axe de l'attelage et le tablier de la semi.

Situations particulières :

- Virages accentués
- Changements de direction
- Manœuvres
- Passages étroits

Dangers :

Risque de renversement des piétons ou des deux roues, d'accrochage des véhicules ou des obstacles.

Précautions :

Observer vers l'arrière (ou l'avant) de façon à surveiller le balayage des porte-à-faux, notamment au dessus des trottoirs.

Le regard vers l'arrière doit se porter à l'opposé de la direction que l'on veut emprunter.

Importance primordiale des différents rétroviseurs.

Importance des placements et des trajectoires lors des changements de direction ou des manœuvres.

Angles morts

Connaissance du véhicule :

Les véhicules lourds ayant un gros gabarit, les angles morts sont importants.

Les angles morts constituent des zones de non visibilité vers l'arrière et sur les côtés.

Le conducteur doit tenir compte de ces particularités.

Situations particulières :

- Dépassements.
- Rabattements.
- Changements de direction.
- Manœuvres ...

Dangers :

- Risques de collision à l'arrière ou sur les côtés.
- Risques importants liés aux dépassements des deux-roues notamment lors des arrêts en circulation.
- Risques accentués dans la conduite des véhicules articulés car les zones de non visibilité sont variables et changeantes.

Précautions :

En cas de non-visibilité, sur une aire non ouverte à la circulation, le conducteur doit descendre du véhicule et aller vérifier l'espace libre.

En général, sur les aires de manœuvres et en circulation, il est prudent de se faire guider.

Il existe différents dispositifs de rétrovision pour aider le conducteur selon les véhicules (rétroviseur grand angle, d'accostage, antévisseur, caméra de recul ...).

Comportement en tunnels et aux passages à niveau

Tunnels

Conduire en sécurité

En cas d'arrêt, d'urgence, d'incendie

Passages à niveau

Différents types

Données statistiques

Précautions

Comportement en tunnels et aux passages à niveau

Tunnels

Avant de s'engager dans un tunnel, s'assurer de son ouverture et s'informer des interdictions éventuelles (internet, société gestionnaire du tunnel, panneau à message variable ...). S'assurer que la quantité de carburant est suffisante (un tunnel comme celui du mont Blanc fait par exemple près de 12 kilomètres) pour franchir l'ouvrage.

Conduire en sécurité dans un tunnel :

- ne pas fumer durant la traversée, enlever les lunettes de soleil traditionnelles ;
- suivre les informations qui sont données par les équipes sur place ;
- rester toujours à l'écoute de l'autoradio (107.7 ou radios locales) pour les consignes de sécurité ;
- respecter la réglementation en place :
 - les limites de gabarit (hauteur, largeur ...), d'accès (produit inflammables, GPL ...) ;
 - obligation d'allumer les feux (avant d'entrer dans le tunnel) ;
 - les limitations de vitesse ;
 - les distances de sécurité : il existe une interdistance obligatoire avec, généralement, des balisages lumineux bleus disposés à intervalles réguliers. Un certain nombre de ces balisages doivent séparer le véhicule de celui qui précède ;
 - les feux, barrière d'accès ...

En cas d'arrêt dans un tunnel :

- respecter la distance minimale entre deux véhicules, ne pas tenter de faire demi-tour ;
- lire les informations sur les panneaux à messages variables, écouter la radio, suivre les consignes.

En cas d'urgence (panne, incident, etc) :

- utiliser autant que possible les emplacements d'arrêt prévus, à droite, situés à des intervalles réguliers ; sinon, arrêter le véhicule au plus près du trottoir ;
- couper le moteur et allumer les feux de détresse ;
- si possible, avertir le poste de contrôle et de commande à partir des niches de sécurité (SOS).

En cas d'incendie :

- dès détection de fumées ou de flammes, s'arrêter immédiatement. Ne pas tenter de faire demi-tour ou marche arrière ;
- couper le moteur en laissant la clé de contact en place et allumer les feux de détresse ;
- regagner rapidement un abri vert signalé par des lampes clignotantes ;
- penser à aider ceux qui auraient des difficultés ;
- si possible, avertir le poste de contrôle et de commande à partir des niches de sécurité ;
- si possible, utiliser les extincteurs ou les lances qui se trouvent à l'intérieur des niches de sécurité elles-mêmes.

Passages à niveau

Différents types :

- passage à niveau sans barrière : malgré sa rareté, il provoque un taux d'accident très élevé si on le calcule en fonction du nombre de véhicules passant en moyenne chaque jour ;
- le passage à niveau avec une barrière complète ou deux demi-barrières de chaque côté de la voie ;
- le passage à niveau avec une demi-barrière : forme la plus répandue.

Données statistiques :

- En France, plus de 18 000 passages à niveau ;
- Pratiquement tous les accidents qui surviennent lors d'un franchissement de passage à niveau sont dus au non respect du code de la route ;
- 12 décès lors du franchissement des passages à niveau (ONISR 2011).

Précautions :

Le gabarit des véhicules lourds impose de prendre beaucoup de précautions pour franchir les passages à niveau : inertie liée aux masses, longueur, hauteur, largeur, garde au sol avec certains types de remorques ...

L'adaptation de la vitesse de franchissement est délicate : si le conducteur circule vite, il n'est pas sûr de pouvoir s'arrêter à temps en cas d'abaissement des barrières. A l'inverse, si son allure est faible, les barrières risquent de s'abaisser pendant le franchissement (dans ce cas, le conducteur ne doit en aucun cas s'arrêter quitte à casser les barrières).

Le conducteur, avant de s'engager, doit s'assurer qu'il dispose d'un espace suffisant pour dégager entièrement le passage à niveau.

Systèmes de sécurité et d'aides à la conduite

Définition

Exemples et rôles

Dangers

Systemes de sécurité et d'aides à la conduite

Définition :

Une aide à la conduite est un système de sécurité active d'information ou d'assistance du conducteur pour :

- éviter l'apparition d'une situation dangereuse risquant d'aboutir à l'accident ;
- libérer le conducteur d'un certain nombre de tâches qui pourraient atténuer sa vigilance ;
- assister le conducteur dans sa perception de l'environnement (détecteur de dépassement, détecteur de risque de gel ...).

Tout système allégeant et facilitant la tâche du conducteur peut être considéré comme une aide à la conduite.

Cela va donc des systèmes les plus simples et répandus (direction assistée par exemple) aux plus complexes (radar de maintien des distances par exemple).

Quelques exemples, leurs rôles :

- Aide de sécurité :
 - ABR, antiblocage des roues en cas de freinage brusque / appuyé : le conducteur peut conserver sa trajectoire ;
 - ESP, stabilisateur électronique programmable : aide au contrôle de trajectoire ;
 - AFU, aide au freinage d'urgence : permet d'utiliser la puissance maximale du système de freinage ;
 - limiteur de vitesse ;
 - radar de distance : permet de conserver automatiquement une distance entre son véhicule et celui qui vous précède
- Aide à la navigation par GPS avec avertisseur de zone de travaux, d'embouteillage ... ;
- Détecteur de fatigue, d'inattention :
 - Avertisseur de déviation de trajectoire ;
 - Alerte de franchissement involontaire de ligne.
- Automatisation des tâches :
 - Allumage automatique des feux de croisement ;
 - Essuie-vitre automatique couplé à un capteur d'eau de pluie ;
 - Régulateur de vitesse
- Aide au démarrage en côte, sur sol glissant (antipatinage) ;

- Aide au stationnement :
 - Radar de détection de distance avant et arrière ;
 - Caméra de recul
- Frein de stationnement électrique ;

Dangers :

Si ces systèmes apportent une efficacité à la conduite normale, ils peuvent aussi être source de risques et contraires à la sécurité si :

- le conducteur se repose intégralement sur ces aides : baisse de vigilance, perte des repères, absence d'anticipation, endormissent...
- pour certains appareils, l'interface utilisateur (vocale et/ou visuelle) est mal conçue et sollicite trop l'attention du conducteur qui a tendance à occulter ce qu'il se passe réellement sur la route ;
- le conducteur procède aux divers réglages en roulant (entrée de données sur l'aide à la navigation par exemple) ;
- en cas de défaillance, risque de se laisser surprendre ...
- tentation d'augmenter sa prise de risques au volant, repousser ses limites ...

Banque de questions de l'interrogation écrite de l'examen du permis de conduire.

(numéros de questions en **gras** = spécifiques E(C) dans ancien bouquin Rousseau)

CD : Conducteur		
CD 1	A l'âge de 60 ans, un conducteur en activité, détenteur d'un permis de conduire les véhicules lourds, doit-il repasser un contrôle médical ?	oui
CD 3	A partir de quel âge la périodicité du contrôle médical obligatoire pour le renouvellement du permis de conduire catégories C ou CE est-elle de 2 ans ?	60 ans
CD 4	Au-delà de quel taux de surcharge (en pourcentage - %) le camion pourra-t-il être immobilisé, jusqu'au déchargement de l'excédent ?	5 %
CD 6	Après l'obtention (hors diplômes professionnels) de votre premier permis de conduire du groupe lourd, devez-vous obligatoirement suivre une Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) pour le transport de biens dans des buts privés ?	non
CD 7	Après l'obtention (hors diplômes professionnels) de votre premier permis de conduire du groupe lourd, quelle formation devez-vous effectuer avant de pouvoir conduire un véhicule dans le cadre d'un transport public de marchandises ?	FIMO
CD 9	Après l'obtention du permis CE, un conducteur possédant le permis C et travaillant déjà dans une entreprise de transport doit-il suivre une formation complémentaire avant de conduire un véhicule articulé ?	non
CD 10	Dans le cadre d'un transport public, après le déchargement de la marchandise, le conducteur doit-il faire signer la lettre de voiture au destinataire ?	oui
CD 11	Après un contrôle du poids, serez-vous passible d'une amende si la surcharge correspond à 4 % (4 pour cent) du poids maximal autorisé ?	oui
CD 13	Avec le permis C, quel est le PTAC maximum de la remorque que vous pouvez atteler derrière votre camion ?	750 kg
CD 15	Certains pays Européens ont-ils adopté une interdiction de conduire avec un taux d'alcool dans le sang inférieur à 0,2 gramme par litre ?	oui <i>Hongrie, Slovaquie, Tchèque 0.0, Autriche 0.1,</i>
CD 16	Circuler avec un pneu lisse ou détérioré sur la remorque peut entraîner l'immobilisation de celle-ci jusqu'à réparation. Vrai ou Faux ?	vrai
CD 17	Circuler avec un seul pneu lisse ou détérioré n'entraîne pas de contravention si le véhicule possède une roue de secours en bon état. Vrai ou Faux ?	faux
CD 18	Circuler avec un seul pneu lisse ou détérioré peut entraîner l'immobilisation du véhicule jusqu'à son remplacement. Vrai ou Faux ?	vrai
CD 21	Dans une entreprise, le chargement est effectué par un manutentionnaire. Une fois terminé, vous appartient-il d'effectuer le contrôle de l'arrimage avant de démarrer ?	oui
CD 22	Débrancher ou modifier les réglages du limiteur de vitesse peut entraîner une suspension du permis de conduire, même s'il n'y a pas eu d'excès de vitesse constaté. Vrai ou Faux ?	vrai = délit. 1 an prison, 6 points 30 000 €, immob VH

CD 23	Des interdictions de circulation peuvent être mises en place pour les poids lourds lors des pics de pollution atmosphérique. Vrai ou Faux ?	vrai
CD 24	En agglomération, la différence de consommation entre un conducteur calme et un conducteur nerveux peut atteindre 40 %. Vrai ou Faux ?	vrai
CD 25	En cas d'excès de vitesse de 42 km/h, je pourrai repartir si je reconnais l'infraction ?	non ≥ 40 km/h = rétention immédiate
CD 26	En cas d'excès de vitesse supérieur à 40 km/h, votre permis peut-il être suspendu immédiatement ?	oui ≥ 40 km/h = rétention immédiate
CD 27	En cas de récidive de grand excès de vitesse, une suspension du permis de conduire peut être assortie d'un permis limité à la conduite professionnelle (permis blanc) si l'infraction a été commise avec la voiture personnelle du chauffeur. Vrai ou Faux ?	faux permis blanc = conduire VH dans cadre pro interdit si récidive même infraction dans les 5 ans ou 1 an pour 5 ^{ème} classe
CD 28	En cas de refus de se soumettre aux vérifications de l'imprégnation alcoolique, le permis de conduire peut-il être retiré immédiatement ?	oui 3 ans maxi récidive = annulation + confiscation VH
CD 29	En France, à partir de quelle quantité d'alcool pur par litre de sang un conducteur de camion encourt-il une sanction ?	0,50 g/l
CD 31	En France, le transport routier est responsable de 10 fois plus d'émissions de CO2 que les autres transports. Vrai ou Faux ?	vrai 20 % pour 2 % autres trspts
CD 34	Je possède les catégories B - C et CE. Conduire ma voiture personnelle après avoir pris de la drogue peut entraîner la perte de la catégorie B de mon permis de conduire uniquement. Vrai ou Faux ?	faux
CD 35	Jusqu'à l'âge de 60 ans, quelle est la durée maximale de validité des permis de conduire du groupe lourd ?	5 ans
CD 38	L'employeur est-il toujours responsable des infractions aux temps de conduite de ses conducteurs ?	non
CD 39	L'entretien du véhicule a-t-il une influence sur la consommation ?	oui
CD 40	L'état du filtre à air a-t-il une influence sur la consommation ?	oui
CD 41	Le conducteur doit pouvoir présenter les preuves de son activité pour la journée en cours et pour les ... jours précédents ?	28 jours
CD 42	En transport public, le destinataire doit-il vérifier l'état apparent de la marchandise ou des colis au moment de la livraison en présence du conducteur ?	oui
CD 43	Le contrôle des temps de conduite peut-il être fait dans l'entreprise ?	oui
CD 44	Le délit de mise en danger d'autrui peut-il, parfois, être appliqué à l'employeur pour une faute commise par un conducteur de l'entreprise ?	oui

CD 45	Le non-respect d'une barrière de dégel peut-il entraîner l'immobilisation du véhicule, en plus d'une amende ?	oui
CD 46	Le non-respect d'une barrière de dégel peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?	oui 3 ans maxi
CD 47	Le non-respect des limitations de tonnage pour le passage sur les ponts peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?	oui 3 ans maxi
CD 48	Le non-respect des temps de conduite et de repos peut-il entraîner l'immobilisation du véhicule ?	oui
CD 49	Le taux d'alcool maximum autorisé pour conduire est le même dans tous les pays de l'Union européenne. Vrai ou Faux ?	faux
CD 50	Le taux d'alcoolémie des conducteurs peut-il être contrôlé en l'absence d'infraction ou d'accident ?	oui
CD 51	Lors d'un contrôle sur la route, est-il obligatoire de pouvoir présenter votre Carte de Qualification Conducteur (CQC) ?	oui délivrance obligatoire depuis 09-2009 elle s'acquiert après 2 ans de formation professionnelle, durée pour la catégorie de qualification de 40 11 mm
CD 52	Outre l'amende, quelle sanction immédiate pouvez-vous encourir en cas d'émission de bruits excessifs ?	immobilisation du véhicule
CD 54	Pour réduire la consommation, l'hiver il est préférable de partir immédiatement ou de faire chauffer le moteur à l'arrêt ?	partir immédiatement
CD 55	Pour renouveler la validité d'un permis de conduire les véhicules lourds, quelle est l'acuité visuelle minimale (avec corrections éventuelles) exigée de l'œil le meilleur ?	8/10
CD 56	Pour renouveler la validité d'un permis de conduire les véhicules lourds, quelle est l'acuité visuelle minimale (avec corrections éventuelles) exigée de l'œil le plus faible ?	1/10
CD 57	Pour renouveler un permis de conduire les véhicules lourds, est-il possible de passer le contrôle médical chez son médecin référent (médecin habituel ou médecin de famille) ?	non
CD 58	Dans le transport public, quel est le délai normalement prévu pour effectuer un transport de 1000 km ?	3 jours 450/jour
CD 59	Dans le transport public, quel est le délai normalement prévu pour effectuer un transport de 800 km ?	2 jours 450/jour
CD 60	Quelle est la catégorie du permis exigée pour conduire un camion de 19 t de PTAC auquel on attelle une remorque de 1250 kg de PTAC ?	CE
CD 61	Quelle est la catégorie du permis exigée pour conduire un tracteur "en solo" de 10 t de PTAC et de 38 t de PTRS quand il circule non attelé d'une semi-remorque ?	C
CD 63	Quelle est la catégorie du permis exigée pour conduire un véhicule de transport en commun articulé comportant 60 places circulant à vide ?	D
CD 64	Quelle est la catégorie du permis exigée pour conduire un véhicule de transport en commun comportant 45 places circulant à vide ?	D

CD 65	Quelle est la périodicité des Formations Continues Obligatoires des conducteurs routiers ?	5 ans ou quinquennale
CD 66	Pour utiliser la grue auxiliaire de votre camion, devez-vous posséder une autorisation délivrée par votre employeur ?	oui <i>recyclage tous les 5 ans</i>
CD 67	Outre l'amende, quelle sanction immédiate est appliquée en cas de défaut de contrôle technique périodique ?	immobilisation du véhicule
CD 68	Si je perds tous les points de mon permis de conduire à la suite d'infractions commises au volant de ma voiture personnelle, pourrai-je continuer à conduire mon camion ?	non
CD 70	Le refus de se soumettre aux épreuves de vérification de l'alcoolémie peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?	oui <i>3 ans maxi récidive = annulation + confiscation VH</i>
CD 71	Si vous êtes contrôlé à 85 km/h en agglomération, en plus de l'amende, votre permis peut-il être suspendu immédiatement ?	non
CD 72	Si vous êtes contrôlé à 92 km/h en agglomération, votre permis sera-t-il suspendu immédiatement ?	oui <i>≥ 40 km/h = rétention immédiate</i>
CD 73	Sur une route à double sens limitée à 70 km/h, lors d'un contrôle routier, votre carte conducteur indique que vous roulez à 80 km/h. Pouvez-vous être sanctionné ?	oui
CD 77	Un conducteur effectuant un transport de matières dangereuses dans un véhicule fourgon doit-il obligatoirement avoir suivi une formation particulière ?	oui
CD 78	Un conducteur qui possède les catégories C et D devra nécessairement effectuer 2 stages de Formation Continue Obligatoire pour pouvoir continuer à conduire des camions et des cars. Vrai ou Faux ?	faux
CD 79	Un conducteur ramenant, à vide, un camion citerne de carburant, non dégazé, doit-il obligatoirement avoir suivi une formation particulière ?	oui
CD 80	Un diplôme professionnel de conducteur routier donne-t-il par équivalence l'attestation de Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) ?	oui
CD 81	Un employeur peut-il être sanctionné, dans certains cas, pour le non respect des temps de conduite d'un conducteur ?	oui
CD 82	Votre permis porte la mention "01 : dispositif de correction et/ou de protection de la vision". Avez-vous le droit de conduire sans porter de lunettes ou de lentilles ?	non <i>suspension 3 ans + confiscation VH</i>
CD 83	Vous conduisez votre véhicule personnel avec une alcoolémie de 1 g/l de sang. En cas de condamnation, votre permis poids lourds peut-il être annulé ?	oui
CD 84	Vous n'avez pas mis de carte "conducteur" dans le chronotachygraphe numérique. Lors d'un contrôle routier, en plus d'une amende, quelle sanction risquez-vous ?	immobilisation du véhicule
CD 85	Vous n'avez pas mis de carte dans le chronotachygraphe numérique, lors d'un contrôle sur route, sera-t-il possible de contrôler vos temps de conduite ?	oui

EQ : Équipements des véhicules

EQ 3	Dans un camion neuf, le conducteur doit-il obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité ?	oui
EQ 4	Dans un camion neuf, le passager doit-il obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité ?	oui
EQ 5	Pour vous rendre sur un chantier, avec un camion benne, pouvez-vous transporter des collègues de travail dans la benne ?	non
EQ 7	Au-delà de quel PTAC les véhicules de transport de marchandises doivent-ils être équipés d'un dispositif complémentaire de signalisation arrière ?	6 t
EQ 8	En circulation, le fait de freiner désactive obligatoirement le régulateur de vitesse. Vrai ou Faux ?	vrai
EQ 9	Votre véhicule est équipé d'origine de 2 feux de brouillard, combien pouvez-vous en faire ajouter au maximum ?	aucun
EQ 10	Votre véhicule est équipé d'origine de 2 feux de route, combien pouvez-vous en faire ajouter au maximum ?	2
EQ 11	Vous suivez un véhicule dont les dispositifs réfléchissants sont triangulaires. Ce véhicule est probablement un véhicule isolé. Vrai ou Faux ?	faux
EQ 12	Au-delà de quel PTAC un extincteur à poudre de 6 kg minimum, placé à l'extérieur, doit-il équiper un camion neuf ?	7,5 t
EQ 13	En général, de combien d'extincteur(s) doit être équipé un véhicule articulé neuf ?	2
EQ 14	En général, un véhicule articulé neuf doit être équipé d'un extincteur à poudre de 6 kg placé à l'extérieur. Vrai ou Faux ?	vrai
EQ 15	L'extincteur prévu pour les semi-remorques peut être placé sur le tracteur. Vrai ou Faux ?	vrai
EQ 16	Le circuit électrique alimentant la climatisation est-il indépendant du circuit alimentant le coupe-batterie ?	non
EQ 17	Le circuit électrique alimentant les feux de détresse est-il indépendant du circuit alimentant le coupe-batterie ?	oui
EQ 18	Les extincteurs utilisés sur les véhicules lourds doivent être entretenus et vérifiés de manière régulière. Vrai ou Faux ?	vrai
EQ 19	Les extincteurs utilisés sur les véhicules lourds ne doivent être entretenus et vérifiés que lorsqu'ils ont été utilisés. Vrai ou Faux ?	faux
EQ 20	Où doit se trouver l'extincteur obligatoire sur un véhicule isolé neuf de transport de marchandises de plus de 7,5 t : à l'intérieur ou à l'extérieur	à l'extérieur

EQ 21	Quel type d'extincteur faut-il éviter d'utiliser pour éteindre les flammes d'un feu d'hydrocarbure ?	extincteur à eau
EQ 23	Une semi-remorque dételée doit-elle être munie d'un extincteur en état de fonctionner ?	non
EQ 25	En cas de panne du chronotachygraphe, le délai maximal de remise en état, à compter de la panne, est fixé à ... ?	7 jours
EQ 26	Le chronotachygraphe numérique de votre véhicule tombe en panne. Devez-vous être en mesure de présenter un document justifiant des temps de conduite et de repos ?	oui <i>ex : verso d'un disque vierge livret individuel de contrôle</i>
EQ 27	Le circuit électrique alimentant le chronotachygraphe est-il indépendant du circuit alimentant le coupe-batterie ?	oui
EQ 28	Quelle est la périodicité des vérifications techniques obligatoires pour les chronotachygraphes ?	2 ans
EQ 30	Comment appelle-t-on le dispositif qui assure le freinage pratiquement simultané de tous les véhicules d'un ensemble ?	frein principal OU de service OU continu
EQ 32	En règle générale, à quelle vitesse doit être réglé le limiteur de vitesse d'un camion neuf ?	90 km/h <i>VH > 3.5 t depuis 2009</i>
EQ 33	En règle générale, à quelle vitesse doit être réglé le limiteur de vitesse d'un tracteur routier neuf ?	90 km/h <i>VH > 3.5 t depuis 2009</i>
EQ 34	Le système de freinage électronique (EBS) contrôle la répartition du freinage entre le véhicule tracteur et la remorque qui en sont équipés ?	oui http://www.knorr-bremsa.be/fr/commercialvehicles/products_electronicssystemselectronicssystem.asp
EQ 35	Le système de contrôle électronique de stabilité (ESP) agit principalement en virage ?	oui http://www.knorr-bremsa.be/fr/commercialvehicles/products_electronicssystemselectronicssystem.asp
EQ 36	Existe-t-il des véhicules équipés de 2 ralentisseurs ?	oui
EQ 37	En règle générale, existe-t-il une commande indépendante de frein de secours à l'intérieur des véhicules lourds neufs ?	non <i>indépendance des circuits AV et AR</i>
EQ 38	Le frein de rupture agit-il uniquement sur les roues du véhicule remorqué ?	oui
EQ 39	Le principal avantage du système de freinage antibloquant est-il de conserver la maîtrise de la trajectoire du véhicule ?	oui
EQ 40	Le principal avantage du système de freinage antibloquant est-il de réduire les distances de freinage ?	non
EQ 41	Après une utilisation intense, quel type de ralentisseur peut provoquer un incendie dès l'arrêt ?	ralentisseur électrique
EQ 42	Ai-je le droit d'atteler une semi-remorque dont le type des pneumatiques est différent de celui du véhicule tracteur ?	oui

EQ 43	En cas d'obligation, une paire de chaînes à neige doit être montée sur les roues motrices ou sur les roues directrices ?	roues motrices <i>extérieures si jumelage</i>
EQ 44	Est-il autorisé de monter des pneus de types différents sur l'essieu avant et l'essieu arrière (en dehors de la roue de secours) sur un véhicule récent ?	oui <i>mais structure identique sur toutes les roues</i>
EQ 45	Est-il autorisé de monter des pneus de types différents sur un même essieu, roues jumelées ou non (en dehors de la roue de secours), sur un véhicule récent ?	non <i>et structure identique sur toutes les roues</i>
EQ 46	Quelle est la profondeur minimale (en millimètre - mm) des rainures principales d'un pneumatique de poids lourd ?	1 mm
EQ 49	Une pierre coincée entre des roues jumelées peut entraîner l'éclatement d'un pneumatique. Vrai ou Faux ?	vrai
EQ 51	Les disques de limitation de vitesse apposés à l'arrière d'une remorque sont-ils identiques à ceux placés à l'arrière du camion ?	non
EQ 52	Les disques de limitation de vitesse apposés à l'arrière d'une semi-remorque sont-ils identiques à ceux du tracteur routier ?	oui
EQ 55	Si les disques à l'arrière du tracteur d'un véhicule articulé sont "60 - 80 - 90", quels sont les disques placés à l'arrière de la semi-remorque ?	60 - 80 - 90
EQ 57	Sur la plaque du constructeur d'un véhicule porteur-remorqueur, on trouve inscrite la longueur maximale de l'ensemble que l'on peut constituer avec ce véhicule. Vrai ou Faux ?	faux - nom constructeur - type et n° identification - PTAC - PTR - charge maxi par essieu
EQ 60	Un dolly (ou diablo) pesant 600 kg doit-il être immatriculé ?	oui
EQ 61	Vous chargez du gravier. Vous voulez connaître la charge maximale autorisée par essieu, vous pouvez la trouver sur la plaque du constructeur. Vrai ou Faux ?	vrai - nom constructeur - type et n° identification - PTAC - PTR - charge maxi par essieu
EQ 62	Vous chargez du sable. Vous voulez connaître la charge maximale autorisée par essieu, vous pouvez la trouver sur la plaque de tare et de surface. Vrai ou Faux ?	faux PV, PTAC, PTR, L, I, surface

MD : Masses et dimensions des véhicules

MD 1	Comment appelle-t-on l'ensemble composé d'un tracteur routier et d'une semi-remorque ?	véhicule articulé
MD 2	Comment appelle-t-on la distance entre l'essieu arrière et l'extrémité arrière du véhicule ?	porte à faux arrière
MD 4	Comment appelle-t-on un attelage constitué d'un porteur et d'une remorque ?	train routier OU ensemble de VH
MD 6	Dans la définition du poids à vide, les différents réservoirs sont-ils remplis ?	oui <i>VH en ordre de marche : réservoirs pleins, équipement de bord, roues de secours, outillage</i>
MD 10	En règle générale, de quel pourcentage maximum le poids réel d'une remorque peut-il dépasser le poids réel du véhicule tracteur ?	30 %
MD 11	En règle générale, de quelle longueur maximale un chargement muni d'une signalisation réglementaire peut-il dépasser l'arrière du véhicule ?	3 mètres
MD 12	En règle générale, le chargement peut-il dépasser l'aplomb avant du véhicule ?	non
MD 13	En règle générale, quel est le PTAC maximal d'un véhicule isolé comportant 2 essieux ?	19 t
MD 14	En règle générale, quel est le PTAC maximal d'un véhicule isolé de 3 essieux ?	26 t
MD 15	En règle générale, quel est le PTAC maximal d'une remorque comportant 3 essieux ?	26 t
MD 17	Est-il possible d'atteler une remorque de 19 t de PTAC, chargée au maximum, derrière un camion de 19 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTRV indiqué sur la plaque de poids et surface du camion est de 40 t ?	oui <i>poids réel = 38 t</i>
MD 18	Est-il possible d'atteler une remorque de 26 t de PTAC, présentant un poids réel de 22 t, derrière un camion de 19 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTRV indiqué sur la plaque de poids et surface du camion est de 40 t ?	non <i>poids réel = 41 t</i>
MD 19	Est-il possible d'atteler une remorque de 26 t de PTAC, chargée au maximum, derrière un camion de 19 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTRV indiqué sur la plaque de poids et surface du camion est de 40 t ?	non <i>poids réel = 45 t</i>
MD 21	Quel sera le poids maximal d'un ensemble composé de : - Porteur PTRV : 44 t et PTAC : 26 t - Remorque PTAC : 26 t et Poids à Vide : 7 t	44 t <i>Modifs QE Ec.doc</i>
MD 22	Je dois conduire un train routier de 32 t de PTRV dont la somme des PTAC est de 38 t. Quel doit être le poids maximum du train routier lors d'une pesée sur bascule ?	32 t <i>le plus petit</i>
MD 23	Je dois conduire un train routier de 38 t de PTRV dont la somme des PTAC est de 44 t. Quel doit être le poids maximum du train routier lors d'une pesée sur bascule ?	38 t <i>le plus petit</i>

MD 24	Je dois conduire un train routier de 40 t de PTRAC dont la somme des PTAC est de 38 t. Quel doit être le poids maximum du train routier lors d'une pesée sur bascule ?	38 t <i>le plus petit</i>
MD 25	La distance entre les essieux arrière de ma remorque est de 1,70 mètre. Est-il possible de charger ce groupe d'essieux à 25 t ?	non <i>maxi 10,5 t sur essieu le + chargé = 21 t pour le groupe</i>
MD 26	La distance entre les essieux arrière de ma semi-remorque est de 0,90 mètre. Est-il possible de charger l'un des essieux de ce groupe d'essieux à 7 t ?	oui <i>maxi 7,350 t</i>
MD 27	La longueur d'un véhicule articulé se calcule en additionnant la longueur du tracteur routier et la longueur de la semi-remorque. Vrai ou Faux ?	faux <i>longueur de recouvrement</i>
MD 28	La somme des PTAC d'un train routier est de 45 t et son PTRAC est de 40 t. Quel poids réel ne faut-il pas dépasser ?	40 t <i>le plus petit</i>
MD 29	Le chargement d'un véhicule peut-il dépasser 4 m de haut ?	oui <i>pas de limite en hauteur</i>
MD 31	Le PMA (Poids Maximal Autorisé) d'un train routier doit correspondre à la somme des PTAC ou ?	son PTRAC OU nbre essieux
MD 32	Le PMA (Poids Maximal Autorisé) d'un train routier doit correspondre au PTRAC ou ?	somme des PTAC OU nbre essieux
MD 33	Le PMA (poids maximal autorisé) d'un véhicule articulé doit correspondre au PTRAC du tracteur routier ou au PTAC de la semi-remorque additionné du ?	PV du VH tracteur
MD 34	Le poids réel d'un véhicule peut-il être égal à son PTRAC ?	oui <i>son maxi</i>
MD 35	Mon camion a un PTRAC de 40 t et un PV de 10 t. Si le camion est vide, ai-je le droit d'atteler une remorque dont le poids réel est de 13 t ?	oui <i>+ 30 % = le maxi</i>
MD 36	Mon camion a un PTRAC de 40 t et un PV de 10 t. Si le camion est vide, ai-je le droit d'atteler une remorque dont le poids réel est de 15 t ?	non <i>Code de la route - Réglementation.pdf page 89 art R 312-3</i>
MD 37	Mon camion de 20 t de PTAC est chargé au maximum. Son PTRAC est de 40 t, si je dois atteler une remorque de 26 t de PTAC, quel doit être le poids réel maximal de la remorque ?	20 t <i>pour un total de 40 t</i>
MD 38	Quand j'attelle une semi-remorque à mon tracteur, quelle longueur ne doit pas dépasser le véhicule articulé ainsi constitué ?	16,50 m
MD 39	Quand j'attelle une semi-remorque porte-voitures à mon tracteur, quelle longueur ne doit pas dépasser le véhicule articulé ainsi constitué ?	16,50 m
MD 43	Quel est le PTRAC maximal d'un véhicule articulé comportant 4 essieux ?	38 t <i>Code de la route - Réglementation.pdf art 312-4 il p 90</i>
MD 44	Quel est le PTRAC maximal d'un véhicule articulé comportant 5 essieux ?	44 t <i>44t Décret 04-12-2012.pdf 44t Foire aux questions.pdf</i>
MD 45	Quel est le PTRAC maximal d'un véhicule articulé comportant 5 essieux effectuant un transport de bobines de papier ?	44 t <i>44t Décret 04-12-2012.pdf 44t Foire aux questions.pdf</i>

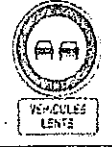
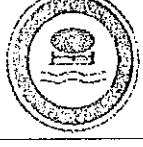
MD 46	Quel sera le Poids Maximal Autorisé (PMA) pour l'ensemble suivant : - Porteur remorqueur PTRAC : 44 t et PTAC : 26 t - Remorque PTAC : 14 t et Poids à Vide : 5 t	40 t
MD 47	Quel sera le Poids Maximal Autorisé (PMA) pour l'ensemble suivant : - Porteur remorqueur PTRAC : 44 t et PTAC : 26 t - Remorque PTAC : 26 t et Poids à Vide : 7 t	44 t
MD 48	Quel sera le Poids Maximal Autorisé (PMA) pour le véhicule articulé suivant : - Tracteur PTRAC : 38 t et Poids à Vide : 10 t - Semi-remorque PTAC : 22 t et Poids à Vide : 7 t	32 t
MD 49	Quel sera le Poids Maximal Autorisé (PMA) pour le véhicule articulé suivant : - Tracteur PTRAC : 38 t et PV : 10 t - Semi-remorque PTAC : 34 t et PV : 7 t	38 t
MD 50	Quelle charge maximale autorisée peut supporter un essieu isolé ? Réponse 13T	13 t si isolé ou ens ≤ 40 t 12 t si ens + de 40 t 44t Foire aux questions.pdf 44t Décret 04-12-2012.pdf Code de la route - Réglementation.pdf Art R 312-5 p 90
MD 51	Quelle est la charge utile d'un véhicule dont le PTAC est de 19 t et le poids à vide de 7 t ?	12 t
MD 52	Quelle est la charge utile d'un véhicule dont le PTAC est de 26 t et le poids à vide de 7 t ?	19 t
MD 53	Quelle est la charge utile d'un véhicule dont le PTAC est de 32 t et le poids à vide de 9 t ?	23 t
MD 54	Quelle est la longueur maximale autorisée d'un ensemble porte-voitures ?	20,35 m
MD 56	Quelle est la longueur maximale d'un camion isolé à 2 essieux ?	12 m
MD 57	Quelle est la longueur maximale d'un camion isolé à 3 essieux ?	12 m
MD 58	Quelle est la majoration maximale autorisée du PTAC pour un véhicule équipé d'un dispositif ralentisseur pesant 400 kg ?	400 kg
MD 59	Quelle est la majoration maximale autorisée du PTAC pour un véhicule équipé d'un dispositif ralentisseur pesant 600 kg ?	500 kg
MD 60	Quelle est la majoration maximale autorisée du PTRAC d'un véhicule articulé équipé de 2 dispositifs ralentisseurs : un de 600 kg sur le tracteur et un de 400 kg sur la remorque ?	500 kg pas de cumul http://www.frenelso.es/fr/producto-aplicaciones/vehiculo-industrial.asp
MD 66	Vous chargez du sable dans une semi-remorque, quelle peut-être est la charge maximale autorisée sur l'essieu le plus chargé du groupe d'essieux arrière ?	10,500 t
MD 67	Vous chargez du sable dans un véhicule isolé, quelle est la charge maximale autorisée sur l'essieu le plus chargé du groupe d'essieux moteur ?	11,500 t
MD 70	Vous conduisez un camion comportant une caisse bâchée. Quelle peut être sa largeur maximale ?	2,55 m
MD 71	Vous conduisez un camion comportant une caisse réfrigérée. Quelle peut être sa largeur maximale ?	2,60 m

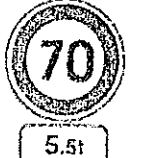
MD 72	Vous conduisez un camion de 2,50 m de large ne comportant pas de caisse réfrigérée. Votre chargement peut-il atteindre 2,60 m de large ?	non
MD 73	Vous conduisez un train-routier. Quelle peut être sa longueur maximale ?	18,75 m
MD 74	Vous conduisez un véhicule isolé à 2 essieux. Est-il possible d'être en surcharge sur l'essieu arrière si le poids réel ne dépasse pas le PTAC ?	oui
MD 75	Vous transportez du béton liquide. Votre camion (isolé) comporte 4 essieux. Lors de la pesée avant de partir, le ticket annonce 30,5 t. Avez-vous le droit de prendre la route ?	oui
MD 76	Vous transportez du béton liquide. Votre camion (isolé) comporte 4 essieux. Lors de la pesée avant de partir, le ticket annonce 32,8 t. Avez-vous le droit de prendre la route ?	non
MD 77	Vous voulez atteler une semi-remorque derrière votre véhicule articulé. Le train-double ainsi constitué fait 18,55 m de long. Avez-vous le droit de prendre la route ?	oui <i>train double = 18,75 m maxi</i>
MD 78	Vous voulez atteler une semi-remorque derrière votre véhicule articulé. Le train-double ainsi constitué fait 19,75 m de long. Avez-vous le droit de prendre la route ?	non <i>train double = 18,75 m maxi</i>

RC : Règles de circulation et signalisation spécifiques

RC 1	Au-delà de quel tonnage les camions sont-ils concernés par les interdictions de circuler de fin de semaine ?	7,5 t
RC 2	Au-dessous de quelle hauteur libre d'un pont celle-ci sera-t-elle signalée	4,30 m
RC 3	En agglomération, vous suivez un camion. Quel intervalle de sécurité minimum devez-vous respecter ?	2 secondes = distance parcourue en 2 s
RC 4	En cas de remorquage occasionnel d'un véhicule isolé de transport de marchandises, quelle est la longueur maximale autorisée de l'ensemble constitué ?	30 m
RC 5	En cas de remorquage occasionnel, quelle est la vitesse maximale autorisée ?	25 km/h
RC 6	En général, un véhicule tracteur en solo est-il soumis aux mêmes limitations de vitesse que s'il est attelé ?	oui
RC 9	Hors agglomération, sur une route à double sens, vous suivez un camion à 70 km/h. Quel intervalle de sécurité minimum devez-vous respecter ?	50 m
RC 10	Je conduis un camion de 26 t de PTAC et de 10 t de PV. Pour emprunter une route où une barrière de dégel à 12 t avec mention demi-charge autorisée, est en place, quel doit être le poids maximum de mon chargement ?	8 t = CU/2 (16/2)
RC 11	Je conduis un véhicule articulé de 38 t de PTRA pesant 14 t à vide. Pour emprunter une route où une barrière de dégel à 12 t avec mention demi-charge autorisée est en place, quel doit être le poids maximum de mon chargement ?	12 t = CU/2 (24/2)
RC 12	Le véhicule porteur-remorqueur d'un train routier a un PTRA de 38 t. Quelles sont les vitesses indiquées à l'arrière de la remorque ?	60 - 80 - 90
RC 14	Par temps de brouillard sur autoroute, si la visibilité est inférieure à 50 m, quelle est la vitesse maximale autorisée ?	50 km/h
RC 17	Si les disques à l'arrière d'un camion (isolé), de 38 t de PTRA, sont "80 - 90", quels sont les disques placés à l'arrière de la remorque lorsque le train routier est formé ?	60 - 80 - 90
RC 18	Sur le périphérique parisien, les camions peuvent circuler à 80 km/h. Vrai ou faux ?	vrai Faux 70 km/h
RC 23	Sur une autoroute à 3 voies, un véhicule articulé de 15 m de long peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 2ème voie ?	oui VH + 7 m OU + 3,5 t
RC 26	Sur une autoroute à 4 voies, un véhicule articulé de 15 m de long peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 3ème voie ?	non 2 voies seulement interdit VH + 7 m OU + 3,5 t
RC 27	Tous les pays de l'Union européenne ont adopté les mêmes limitations de vitesse pour les poids lourds. Vrai ou Faux ?	faux
RC 28	Un pont dont la hauteur libre est de 5 m (au plus bas) sera obligatoirement signalé par un panneau de hauteur limitée. Vrai ou Faux ?	faux

RC 31	Un véhicule isolé de 26 t de PTAC doit comporter à l'arrière un ou des disque(s) de limitation de vitesse. Quelle(s) est ou sont la ou les vitesse(s) indiquée(s) à l'arrière de ce camion ?	80 - 90
RC 32	Votre camion, en charge, transporte des denrées périssables, avez-vous le droit de continuer votre trajet le samedi après 22 h ?	oui
RC 33	Votre véhicule (isolé) a un PTAC de 16 t. Sur route prioritaire à double sens, quelle est la vitesse maximale autorisée ?	80 km/h
RC 34	Vous avez déchargé des produits périssables le samedi à 22 h 30. A combien de kilomètres au maximum doit se trouver votre entreprise pour pouvoir rentrer à vide ?	150 km
RC 43	Vous conduisez un camion de plus de 7,5 t de PTAC. En règle générale, quand débute l'interdiction de circulation en fin de semaine ?	samedi 22 h
RC 44	Vous conduisez un camion de plus de 7,5 t de PTAC. Quand finit l'interdiction de circulation en fin de semaine ?	dimanche 22 h
RC 45	Vous conduisez un camion neuf de 19 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité en agglomération, sur une portion de route relevée à 70 km/h ?	50 km/h
RC 46	Vous conduisez un camion neuf de 19 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?	80 km/h
RC 47	Vous conduisez un camion neuf de 19 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?	80 km/h
RC 48	Vous conduisez un camion neuf de 19 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire ?	80 km/h
RC 49	Vous conduisez un camion neuf de 26 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?	90 km/h
RC 50	Vous conduisez un ensemble routier neuf de 40 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?	90 km/h
RC 51	Vous conduisez un ensemble routier neuf de 40 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?	80 km/h
RC 52	Vous conduisez un tracteur solo de 19 t de PTAC et 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?	90 km/h
RC 53	Vous conduisez un tracteur solo de 19 t de PTAC et 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?	80 km/h
RC 54	Vous conduisez un tracteur solo de 19 t de PTAC et 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?	60 km/h
RC 55	Vous conduisez un tracteur solo de 19 t de PTAC et 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire ?	80 km/h
RC 57	Vous conduisez un véhicule articulé neuf de 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?	60 km/h

RC 58	Vous conduisez un véhicule articulé neuf de 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire à chaussées séparées ?	80 km/h
RC 59	Vous conduisez un véhicule de 38 t de PTR. En règle générale, quand débute l'interdiction de circulation en fin de semaine ?	samedi 22 h
RC 60	Cette limitation de vitesse peut-elle concerner les véhicules autres que les trains routiers, trains doubles et véhicules articulés ?	 oui
RC 61	Ce signal concerne-t-il uniquement les véhicules affectés au transport de marchandises excédant 3 500 kg de PTAC ?	 non
RC 62	La descente dangereuse annoncée possède-t-elle un dénivelé de 100 mètres pour chaque kilomètre parcouru ?	 oui
RC 63	Ce signal concerne-t-il les véhicules affectés au transport de produits dangereux ou au transport de produits explosifs ?	 transport de produits explosifs
RC 64	Cette signalisation de présignalisation peut annoncer une barrière de dégel. Vrai ou Faux ?	 vrai
RC 65	Ce signal concerne-t-il uniquement les véhicules isolés ?	 non
RC 67	Je circule à 70 km/h. Cette signalisation m'interdit-elle de dépasser les véhicules lents ?	 non
RC 68	Je circule avec un véhicule mesurant 2,30 m de large. A hauteur de ce signal, puis-je continuer sur cette route ?	 oui
RC 69	Ce signal m'annonce-t-il une voie de détresse qui sera située sur ma gauche ?	 non
RC 70	Je circule, à vide, avec un véhicule de 5 tonnes de poids à vide et de 15 tonnes de PTAC. A hauteur de ce signal, puis-je passer ?	 non
RC 71	Ce signal peut-il concerner les véhicules transportant une faible quantité de produits polluants ?	 oui

RC 74	Ce signal concerne-t-il les véhicules affectés aux seuls transports de produits polluants ?		non
RC 76	Par temps sec, ce signal me concerne-t-il ?		oui
RC 77	Ce signal interdit-il de dépasser les seuls véhicules dont le PTAC dépasse 3,5 tonnes ?		non
RC 78	En agglomération, ce signal est-il implanté 50 mètres avant le carrefour à sens giratoire ?		oui
RC 79	Hors agglomération, ce signal est-il implanté 100 mètres avant le carrefour à sens giratoire ?		non
RC 80	Ce signal interdit-il l'accès aux véhicules mesurant plus de 3,50 m de hauteur, chargement compris ?		oui
RC 81	Le poids indiqué dans ce signal concerne-t-il le poids maximal autorisé que peut supporter l'essieu ?		Non Non
RC 82	Mon véhicule a un poids à vide de 5 tonnes et un PTAC de 12 t. Ce signal me concerne-t-il ?		oui
RC 83	Sur cette chaussée, la hauteur des arbres est susceptible d'être inférieure à 4,30 m. Vrai ou Faux ?		vrai

RS : Réglementation sociale européenne et française

RS 1	Après 3 h de conduite continue, s'arrêter 10 mn sur un parking est-il considéré comme une pause ?	non
RS 2	Un premier arrêt de 15 mn sur un parking peut-il être considéré comme une pause ?	oui
RS 3	Après 4 h 30 de conduite continue, quelle est la durée minimale de la pause que vous devez respecter ?	45 minutes
RS 5	Au bout de combien de jours, au maximum, l'entreprise doit-elle "télécharger" les données de votre carte conducteur ?	28 jours
RS 7	Devez-vous inscrire le numéro de votre véhicule sur le ticket de la journée imprimé à partir d'un chronotachygraphe numérique ?	non
RS 11	En double équipage, en France, vous êtes assis à côté du conducteur depuis 1 h. Pouvez-vous reprendre le volant ?	oui <i>disponibilité = interruption en F</i>
RS 12	En double équipage, en France, vous êtes assis à côté du conducteur. Votre temps de conduite continue est-il interrompu ?	oui
RS 13	En double équipage, le temps passé sur la couchette d'un véhicule en circulation, est-il considéré comme repos journalier ?	non
RS 14	En double équipage, lorsque le véhicule est en circulation depuis plus de 45 minutes, le conducteur qui n'est pas au volant est-il considéré au repos ?	non <i>VH roulant = disponibilité</i>
RS 15	En règle générale, quelle est la durée maximale de conduite journalière autorisée en respectant les temps de repos ?	9 h
RS 18	En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) de repos hebdomadaire pour un conducteur de camions ?	45 h
RS 19	En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) obligatoire de repos journalier lorsque celui-ci n'est pas fractionné ?	11 h
RS 20	Est-il possible de conduire un véhicule équipé d'un chronotachygraphe numérique et un véhicule équipé d'un chronotachygraphe à disque le même jour ?	oui
RS 21	La réglementation sociale européenne s'applique-t-elle à un conducteur non salarié propriétaire de son véhicule ?	oui
RS 22	La rémunération mensuelle d'un conducteur salarié peut être calculée en fonction de la charge transportée pendant le mois. Vrai ou Faux ?	faux
RS 23	La rémunération mensuelle d'un conducteur salarié peut être calculée en fonction de la distance parcourue pendant le mois. Vrai ou Faux ?	faux
RS 25	Le conducteur d'un camion de plus de 7,5 t de PTAC effectuant un déménagement à des fins commerciales est-il soumis à la réglementation sociale européenne, dans un rayon de 50 km ?	oui
RS 26	Le conducteur d'un camion de plus de 7,5 t effectuant une collecte de fruits est-il soumis à la réglementation sociale européenne ?	oui

RS 27	Le conducteur d'un véhicule de dépannage, est-il soumis à la réglementation sociale européenne, dans un rayon de 100 km autour de son point d'attache ?	non <i>maxi 100 km</i>
RS 28	Le conducteur peut-il bâcher ou débâcher son véhicule pendant une pause ?	non
RS 30	Le temps de conduite pour venir à l'entreprise, le matin, avec votre véhicule personnel doit-il être ajouté au temps de conduite de votre véhicule lourd ?	non
RS 33	Pendant combien de temps les enregistrements des activités des conducteurs (données numériques ou disques) doivent-ils être conservés dans l'entreprise ?	1 an
RS 34	Pendant une pause, êtes-vous autorisé à décharger le véhicule ?	non
RS 35	Pendant une pause, êtes-vous autorisé à ranger le chargement du véhicule ?	non
RS 37	Pouvez-vous prendre votre temps de repos en couchette lorsque le véhicule est à l'arrêt ?	oui
RS 38	Quand le repos journalier est fractionné, quelle doit être la durée minimale totale de ce repos ?	12 h <i>1^{er} = 3 h. 2nd = 9 h</i>
RS 39	Quel symbole doit s'afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique lorsque vous conduisez ?	conduite
RS 40	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique lorsque vous déchargez votre véhicule ?	autres tâches
RS 41	Vous embarquez avec votre véhicule à bord d'un car-ferry, non équipé de couchettes, pour une traversée de deux heures. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité de votre chronotachygraphe ?	disponibilité
RS 43	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique lorsque vous partez déjeuner ?	repos
RS 45	Quelle est la durée de validité de votre carte "conducteur" ?	5 ans
RS 46	Quelle est la durée maximale autorisée de conduite continue pour un conducteur de camion ?	4 h 30
RS 48	Après 2 heures de conduite, quelle est la durée minimale d'un premier arrêt pouvant être pris en compte comme pause ?	15 minutes
RS 49	Quelle est, en heures, la durée maximale autorisée de conduite par période de deux semaines consécutives ?	90 h
RS 50	Sauf cas d'urgence, quelle est la durée de conduite maximale journalière autorisée en tenant compte des dérogations possibles ?	10 h

RS 51	L'amplitude de la journée de travail d'un conducteur routier comprend le temps de service et les pauses. Vrai ou faux ?	vrai
RS 52	Si vous avez à imprimer un ticket à partir d'un chronotachygraphe numérique, devez-vous inscrire votre nom sur le ticket, si votre carte "conducteur" est insérée dans l'appareil au moment de l'impression ?	non
RS 53	Si vous avez à imprimer un ticket à partir d'un chronotachygraphe numérique, devez-vous inscrire votre nom sur le ticket, si votre carte "conducteur" est retirée de l'appareil au moment de l'impression ?	non
RS 54	Si, dans la même journée, vous conduisez un véhicule avec un chronotachygraphe à disque après avoir conduit un véhicule avec un chronotachygraphe numérique, devez-vous utiliser un disque vierge ?	oui
RS 55	Si, dans la même journée, vous conduisez un véhicule avec un chronotachygraphe numérique après avoir conduit un véhicule avec un chronotachygraphe à disque, devez-vous conserver le disque avec vous ?	oui
RS 56	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe lors des vérifications du véhicule avant le départ ?	autres tâches
RS 57	Sur un ticket imprimé à partir du chronotachygraphe numérique, peut-on trouver les temps de conduite et les temps passés aux autres tâches ?	oui
RS 60	Un conducteur peut-il demander une copie papier des données numériques, liées à son activité, qui sont conservées dans l'entreprise ?	oui
RS 62	Un temps de conduite de 4 h 30 peut être fractionné, au plus, par combien de pause(s) ?	2
RS 63	Une carte "conducteur" utilisée dans un chronotachygraphe numérique enregistre-t-elle l'immatriculation du véhicule conduit ?	oui
RS 64	Votre véhicule est équipé d'un chronotachygraphe numérique. Vous avez perdu votre carte "conducteur", combien de jours, au maximum, pouvez vous conduire sans carte ?	15 jours
RS 65	Vous attendez votre tour pour décharger sans connaître le temps d'attente. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe ?	autres tâches = attente subie si attente prévue = dispo
RS 66	Un chauffeur a conduit 20 heures la semaine précédente. Selon la réglementation sociale européenne, combien d'heures maximum peut-il conduire la semaine en cours ?	56 h
RS 67	Un chauffeur a conduit 40 heures la semaine précédente. Selon la réglementation sociale européenne, combien d'heures maximum peut-il conduire la semaine en cours ?	50 h
RS 68	Un chauffeur a conduit 50 heures la semaine précédente. Selon la réglementation sociale européenne, combien d'heures maximum peut-il conduire la semaine en cours ?	40 h
RS 69	Vous avez fait une coupure de 2 h, quelle sera, au minimum, la durée (non réduite) de la période de repos que vous devrez prendre à la fin de votre journée de travail pour être en règle vis-à-vis du repos journalier ?	11 h
RS 70	Vous avez fait une coupure de 4 h (repos), quelle sera, au minimum, la durée de la période de repos suivante pour être en règle vis-à-vis du repos journalier ?	9 h
RS 71	Vous avez interrompu votre conduite pendant 1 h 15 mn. Ce temps peut-il être pris en compte pour le calcul du temps de repos journalier ?	non minimum 3 h

RS 72	Vous avez interrompu votre conduite pendant 45 mn. Ce temps peut-il être pris en compte pour le calcul du temps de repos journalier ?	non minimum 3 h
RS 73	Vous avez perdu votre "carte conducteur", pouvez-vous conduire en utilisant la carte "entreprise" que possède votre employeur ?	non ex : verso d'un disque vierge livret individuel de contrôle
RS 74	Vous chargez ou déchargez votre véhicule. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe ?	autres tâches
RS 75	Vous conduisez sans vous arrêter depuis 8 h 40 ce matin. Il est 12 h 40. Êtes-vous en infraction ?	non 4h pour 4h30 maxi
RS 76	Vous conduisez sans vous arrêter depuis 8 h ce matin. Il est 12 h 40. Êtes-vous en infraction ?	oui 4h40 pour 4h30 maxi
RS 77	Vous conduisez un véhicule spécialisé de dépannage. Êtes-vous soumis à la réglementation sociale européenne concernant les temps de conduite et de repos si vous ramenez une voiture de Lille à Marseille ?	oui rayon de 100 km
RS 78	En règle générale, vous est-il possible de modifier les activités enregistrées par le chronotachygraphe sur votre carte ?	non
RS 80	Vous rentrez chez vous le soir avec le camion de l'entreprise. Le matin, le temps de conduite pour vous rendre au dépôt est-il compté comme du temps de conduite ?	oui
RS 81	Vous venez d'obtenir votre permis C, pouvez-vous conduire un véhicule équipé d'un chronotachygraphe numérique avant d'avoir reçu votre carte conducteur ?	non
RS 83	Vous vous arrêtez pour faire le plein de carburant. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe ?	autres tâches

RT : Règles du transport

RT 1	En transport public, à bord de votre véhicule, vous devez posséder l'original ou une copie conforme de la licence communautaire de transport ?	une copie conforme
RT 2	Au-delà de quel tonnage une visite technique périodique est-elle obligatoire pour une remorque ?	3,5 t
RT 3	Avec un camion de 12 mètres de long, le transport de pièces de charpentes qui dépassent de 1,50 m à l'arrière, entre dans la catégorie des transports exceptionnels. Vrai ou Faux ?	faux
RT 6	Combien de certificat(s) d'immatriculation est/sont attribuée(s) à un véhicule articulé ?	2
RT 7	Comment appelle-t-on les transports exécutés à titre non onéreux servant à transporter les marchandises de sa propre entreprise ?	compte propre OU privés
RT 8	Comment appelle-t-on les transports exécutés à titre onéreux pour le compte d'un client ?	compte d'autrui OU publics
RT 9	Comment appelle-t-on un transport qui s'effectue en partie par la mer et ensuite par la route ?	transport combiné OU mer/route
RT 10	Comment appelle-t-on un transport qui s'effectue en partie par le train et ensuite par la route ?	transport combiné OU rail/route
RT 11	Comment s'appelle le document qui doit accompagner la marchandise lors de tout transport pour compte d'autrui ?	lettre de voiture
RT 12	Effectuer un transport sous le régime "TIR" permet de simplifier les formalités douanières. Vrai ou Faux ?	vrai
RT 13	En France, le transport de marchandises par route correspond à environ 50 % de l'ensemble des transports de marchandises. Vrai ou Faux ?	faux + 80 %
RT 14	En règle générale, les transports exceptionnels peuvent-ils emprunter les autoroutes ?	oui Modifs QE Ec.doc
RT 15	En règle générale, où s'effectuent les visites techniques des véhicules poids lourds	centre de contrôle des VH lourds OU centre agréé
RT 17	Faut-il un seul certificat d'immatriculation pour un ensemble de véhicules constitué d'un camion de 19 t de PTAC auquel on a attelé une bétonnière sur roues de 400 kg ?	oui
RT 18	Faut-il un seul certificat d'immatriculation pour un ensemble de véhicules constitué d'un camion de 26 t auquel on a attelé un compresseur sur roues de 800 kg ?	non
RT 21	La date limite de validité de la dernière visite technique est-elle inscrite sur le certificat d'immatriculation du véhicule ?	oui
RT 23	La dernière visite technique de votre camion date de 8 mois. Êtes-vous en infraction en le conduisant ?	non

RT 24	La lettre de voiture doit détailler la nature des marchandises transportées. Vrai ou Faux ?	vrai
RT 25	La licence communautaire permet-elle d'effectuer des transports dans toute l'Union européenne ?	oui
RT 27	La licence de transport intérieur permet d'effectuer des transports de tout tonnage à condition de rester en France. Vrai ou Faux ?	faux
RT 28	La licence de transport intérieur permet d'effectuer un transport avec un véhicule de 38 t à condition de rester en France. Vrai ou Faux ?	faux
RT 30	La taxe à l'essieu peut être différente en fonction du type de semi-remorque attelée derrière mon tracteur. Vrai ou Faux ?	vrai
RT 31	Le limiteur de vitesse doit être vérifié tous les ans dans un centre agréé. Vrai ou Faux ?	vrai
RT 32	Le transport de pièces de grande longueur qui dépassent d'1 mètre à l'avant du camion entre dans la catégorie des transports exceptionnels. Vrai ou Faux ?	vrai
RT 33	Les transports exceptionnels ont des limitations de vitesse spécifiques. Vrai ou Faux ?	vrai
RT 34	Lors d'un contrôle des temps de conduite et de repos sur la route, en plus de la journée en cours, sur quelle période devez-vous pouvoir présenter les données ?	28 jours
RT 35	Lors d'un contrôle sur route, dois-je présenter un justificatif de l'employeur pour le ou les jour(s) non travaillé(s) ?	oui
RT 36	Lors de la mise en circulation d'un véhicule de transport de marchandises de plus de 3,5 t, vendu carrossé, quel est le délai maximal autorisé pour le présenter à la première visite technique ?	1 an
RT 38	Dans le cadre d'un transport public, peut-il y avoir une lettre de voiture (avec état récapitulatif) dans le véhicule pour plusieurs voyages ?	oui
RT 39	Dans le cadre du transport public, peut-il y avoir une seule lettre de voiture (avec état récapitulatif) dans le véhicule pour un transport comportant plusieurs destinataires dans la même journée ?	oui
RT 40	Pour un camion carrossé dans un atelier agréé, quel est le délai maximal pour le présenter à la première visite technique ?	1 an
RT 41	Pour effectuer un transport national, pouvez-vous laisser la plaque avec la mention "TIR" visible à l'arrière de votre véhicule ?	non
RT 42	Pour le calcul de la taxe à l'essieu, un essieu relevable est compté comme un essieu fixe. Vrai ou Faux ?	vrai
RT 44	Que signifie la mention "TIR" placée sur une plaque à l'arrière du véhicule ?	transit international routier
RT 46	Quel est le document, lié à l'entreprise, qui doit se trouver dans un camion, de plus de 6 t de PMA et de plus de 3,5 t de charge utile, qui effectue un transport de marchandises pour compte d'autrui ?	copie conforme de la licence communautaire

RT 47	Quelle est la couleur des feux tournants pouvant équiper les convois exceptionnels ?	orange
RT 48	Quelle est la périodicité des visites techniques auxquelles sont soumis les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 t de PTAC ?	1 an
RT 50	Si j'effectue un transport sous le régime "TIR", mon chargement sera vérifié à toutes les frontières. Vrai ou Faux ?	faux
RT 51	Si le véhicule que je conduis est soumis à la taxe à l'essieu, lors d'un contrôle routier, faut-il présenter l'original ou la photocopie de l'attestation de paiement ?	l'original
RT 52	Suite au contrôle technique périodique, lorsque le véhicule est refusé sans interdiction de circuler, dans quel délai maximum la contre-visite doit-elle être effectuée pour éviter une visite technique complète ?	1 mois
RT 53	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est accepté ?	lettre A
RT 54	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est refusé avec interdiction de circuler ?	lettre R
RT 55	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est refusé sans interdiction de circuler ?	lettre S
RT 56	Tous les convois exceptionnels doivent être accompagnés par les forces de l'ordre. Vrai ou Faux	faux
RT 57	Tout véhicule effectuant un transport international doit porter à l'arrière une plaque avec la mention "TIR". Vrai ou Faux ?	faux
RT 58	Un véhicule qui circule sous le régime "TIR" doit comporter un scellement effectué par la douane du pays d'origine. Vrai ou Faux ?	vrai
RT 63	Vous effectuez un transport sous convention T.I.R. Les portes du véhicule doivent-elles être scellées ?	oui

SDA : Situations dégradées et accidents

SDA 1	Avec votre véhicule, vous avez détérioré des panneaux de signalisation. Devez-vous obligatoirement le signaler à votre compagnie d'assurance ?	oui
SDA 3	Citez un type d'extincteur couramment utilisé pour éteindre une voiture en flamme.	poudre OU CO 2
SDA 4	Dans le transport routier, c'est pendant le travail, hors conduite, que l'on dénombre le plus fort taux d'accidents chez les conducteurs ?	oui
SDA 5	Dans le transport, les accidents avec blessures du chauffeur sont plus nombreux en circulation que hors circulation. Vrai ou Faux ?	faux
SDA 6	Dans une longue descente, en cas de rupture de freins, si j'utilise une voie de détresse, le véhicule que je conduis sera-t-il gravement endommagé ?	non
SDA 7	En cas d'accident dans lequel votre véhicule est en cause, les forces de l'ordre peuvent-elles imprimer le ticket qui correspond à la journée en cours ?	oui
SDA 8	En cas d'accident dans lequel votre véhicule est en cause, les forces de l'ordre peuvent-elles saisir votre carte "conducteur" ?	oui
SDA 9	En cas d'accident, les données du chronotachygraphe numérique peuvent-elles servir de preuve devant un tribunal ?	oui
SDA 11	En moyenne, il y a plus d'accidents graves impliquant un poids lourd les samedis et veilles de jours fériés que les jours de semaine. Vrai ou Faux ?	faux
SDA 12	Le constat amiable d'accident établi dans un pays de l'Union européenne comporte-t-il les mêmes rubriques que le modèle français ?	oui
SDA 13	Le constat amiable d'accident peut-il constituer une preuve de responsabilité ?	oui
SDA 14	Le modèle allemand, italien ou espagnol d'un constat européen d'accident, comporte-t-il les mêmes rubriques que le modèle français ?	oui
SDA 15	Le modèle français de constat amiable peut-il être utilisé dans les autres pays de l'Union européenne ?	oui
SDA 16	Le signal de détresse peut-il remplacer le triangle de présignalisation pour un véhicule d'un PTAC de plus de 3,5 t ?	non
SDA 17	Le triangle de présignalisation doit parfois être placé à plus de 30 m de l'obstacle ou du danger qu'il signale ?	oui
SDA 18	Les accidents corporels entre un poids lourd et une voiture se produisent en majorité dans les intersections. Vrai ou Faux ?	faux
SDA 19	Les accidents corporels entre un poids lourd et une voiture sont majoritairement des accidents avec des véhicules circulant dans le même sens. Vrai ou Faux ?	vrai

SDA 20	Les accidents graves de poids lourds sont en majorité des accidents sans autre usager impliqué. Vrai ou Faux ?	faux
SDA 21	Les accidents mortels entre un poids lourd et une voiture sont majoritairement des accidents avec des véhicules circulant dans le même sens. Vrai ou Faux ?	faux
SDA 22	Ma remorque a un contour de sécurité arrière rétroréfléchissant de couleur rouge. En panne, je suis obligé de la laisser dételée sur la chaussée. Est-il obligatoire de placer le triangle de présignalisation ?	oui
SDA 25	Pour diminuer les risques d'accident, lors de la montée ou de la descente d'un camion, de combien de points d'appui le conducteur doit-il se servir ?	3
SDA 26	Quand je circule en Espagne, quel numéro de téléphone est-il conseillé d'utiliser pour appeler les secours à partir d'un portable ?	112
SDA 27	Que signifie une plaque de couleur orange, comportant 2 rectangles sans inscription, placée à l'arrière d'un camion ?	trsp de matières dangereuses
SDA 28	Si une partie de votre chargement est tombée sur la chaussée, par quel dispositif obligatoire devez-vous prévenir les autres usagers ?	triangle de présignalisation
SDA 29	Sur autoroute, en cas d'incident, pour appeler les secours, vaut-il mieux utiliser une borne d'appel ou son téléphone portable ?	borne d'appel
SDA 30	Un chiffre doublé (ex : 33) dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : "produit de nature à polluer les eaux". Vrai ou Faux ?	faux
SDA 31	Le nombre 33 dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : "produit très inflammable". Vrai ou Faux ?	vrai
SDA 32	Un X (ex : X362) inscrit à côté du nombre dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : "produit ayant une réaction dangereuse avec l'eau". Vrai ou Faux ?	vrai
SDA 33	Un X (ex : X83) inscrit à côté du nombre dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : "produit très inflammable". Vrai ou Faux ?	faux
SDA 34	Une plaque orange sans aucune inscription, placée à l'arrière d'un camion signifie qu'il s'agit d'un transport de matières dangereuses circulant à vide. Vrai ou Faux ?	faux

MC : Mécanique

MC 1	Le châssis d'un véhicule lourd est principalement constitué de longerons et de ... ?	traverses
MC 2	Certains éléments de la chaîne cinématique nécessitent d'être vidangés ou ... ?	graissées
MC 3	Qu'aspire le moteur diesel lors du premier temps appelé « admission » ?	de l'air
MC 4	Le turbocompresseur a pour fonction de diminuer l'air admis dans les cylindres ?	non
MC 5	Le circuit d'alimentation d'un moteur diesel se compose, entre autres éléments, de deux pompes : l'une dite pompe d'injection haute pression, l'autre dite pompe ... ?	d'alimentation
MC 6	Les filtres à carburant ou filtres principaux sont situés entre la pompe d'alimentation et la pompe d'injection haute pression. Vrai ou Faux ?	vrai
MC 7	L'embrayage est un organe mécanique nécessaire au passage des vitesses sur les seules boîtes mécaniques ?	non
MC 8	La marche arrière sert à inverser le sens de rotation de l'arbre de transmission ?	oui
MC 9	Généralement, les boîtes de vitesses manuelles sont composées de trois arbres : primaire, secondaire et ... ?	intermédiaire
MC 10	Un pont court permet d'obtenir un couple plus important et une vitesse du véhicule plus faible. Vrai ou Faux ?	vrai
MC 11	Le mécanisme de direction comprend une « bielle pendante ». Vrai ou Faux ?	vrai
MC 12	Quel type de suspension équipe généralement les véhicules lourds permettant de régler la hauteur du véhicule ?	pneumatique
MC 13	Le recreusage des pneumatiques est-il une opération qui peut s'effectuer uniquement par un spécialiste ?	oui
MC 14	Lorsque le conducteur serre le frein de parc, le cylindre de frein à ressort se remplit d'air. Vrai ou Faux ?	faux
MC 15	Le circuit de freinage européen a rendu le freinage de l'essieu avant indépendant de celui de l'essieu arrière. Vrai ou Faux ?	vrai
MC 16	Le dispositif antiblocage de roues (ABS) peut-il fonctionner en même temps que le ou les dispositifs ralentisseurs ?	oui
MC 17	En principe, le ralentisseur hydraulique est situé sur ... ?	sur l'arbre de transmission la boîte de vitesses http://alainfrancis.free.fr/mecanique/Ralentisseurs/les_ralentisseurs.htm

MC 18	Parmi les types de graissage moteur, il existe le graissage par pression. Vrai ou Faux ?	vrai
MC 19	Une huile multigrade classée SAE 20 W 40 peut-être utilisée uniquement en hiver ?	non
MC 20	Le contrôle et le remplissage du circuit de refroidissement s'effectuent plutôt moteur chaud ou moteur froid ?	moteur froid
MC 21	En règle générale, les véhicules lourds utilisent deux batteries de 12 volts montées en ... ?	série